

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arageois



Projet d'Aménagement Stratégique

Ce document est un document de travail, en cours d'élaboration avec les élus et techniciens du territoire.

Version : 1^{er} juin 2026

Sommaire

INTRODUCTION	4	1.6 Continuer de développer la culture du risque et intégrer les évolutions liées au changement climatique	23
LE PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE	6	2 Valoriser l'Art de vivre arrageois : Bien-vivre ensemble & Bien-vivre localement	25
Positionnement du territoire	7	2.1.Renforcer l'armature urbaine et son réseau de polarités en cultivant la complémentarité rural-urbain du territoire	26
1 Affirmer un territoire durable par la préservation de sa biodiversité, ses ressources et ses patrimoines, en adaptation au changement climatique	9	2.1.1 Continuer de valoriser l'espace de vie de proximité et les complémentarités territoriales en s'appuyant sur une armature urbaine multipolaire maillant tout l'Arrageois	27
1.1 Préserver et restaurer les ressources naturelles liées à l'eau et à la biodiversité pour renforcer la résilience et la qualité environnementale de l'Arrageois	10	2.1.3 Prioriser le développement et la dynamisation du commerce dans les centres des villes, bourgs et villages	29
1.1.1 Préserver les trames écologiques et valoriser leur rôle levier pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique	10	2.2.Poursuivre le développement d'une offre de logements diversifiée et attractive pour un territoire plus solidaire et plus écologique répondant aux besoins d'aujourd'hui et de demain	32
1.1.2 Poursuivre une politique volontariste de renaturation et de restauration des milieux en faveur de la biodiversité, de l'eau, de la lutte contre les ruissellements et de la séquestration de carbone	11	2.2.1 Renforcer l'amélioration du parc de logement existant et de son utilisation	33
1.1.3 Renforcer une gestion globale, durable et partagée de l'eau, intégrant la lutte contre les ruissellements	12	2.2.2 Diversifier l'offre de logements pour le « bien vivre » et le « bien vieillir » dans le territoire, avec du choix et de la qualité : de la variété, des solutions abordables, en locatif et en accession	33
1.2.Préserver et valoriser les sols vivants pour soutenir les agricultures et la transition alimentaire	16	2.3 A horizon 2046, des perspectives d'évolution démographique, d'emplois et de logements traduisant le projet de territoire durable porté par le SCoT	35
1.3.Inscrire l'Arrageois dans la trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette pour la résilience territoriale et la valorisation des rôles multiples des sols	17	2.4 Promouvoir un cadre de vie durable et attractif en s'appuyant sur un urbanisme favorable à la santé, à la proximité et mieux adapté au changement climatique	38
1.4.Conforter l'engagement territorial dans la croissance verte et la transition énergétique face au changement climatique	19	2.4.1 Réduire l'imperméabilisation du milieu urbain afin de lutter contre les ruissellements et de développer la nature en ville harmonieusement dans le paysage local	38
1.4.1 Poursuivre notre positionnement novateur et volontariste en matière d'énergies renouvelables et récupérables par le développement de la capacité de production, du mix énergétique et de notre autonomie.	20	2.4.2 Rendre plus efficace l'économie d'espace dans l'aménagement et valoriser les lieux de vie dans un cadre agréable, propice à la santé et à la proximité	38
1.4.2 Étendre et conforter les actions pour l'efficacité énergétique et la sobriété énergétique	20	3 Renforcer notre positionnement et rayonnement de territoire innovant, productif et connecté	40
1.4.3 Développer l'économie circulaire et les activités en lien avec la croissance verte	21	3.1.Faire rayonner la destination touristique et culturelle, diversifier l'offre et continuer d'innover en valorisant les logiques de séjours et de parcours maillant tout l'Arrageois	41
1.5.Mettre en valeur les marqueurs paysagers et patrimoniaux du territoire comme supports de l'identité arrageoise	22	3.1.1 Renforcer le rayonnement du tourisme de mémoire, du tourisme patrimonial, de la culture et d'activités événementielles	41
1.5.1 Mettre en valeur les vues sur le paysage et les transitions entre le milieu urbain et les espaces agricoles et naturels attenants (lisières urbaines).	22	3.1.2 Diversifier de l'offre touristique favorisant le séjour, un maillage en réseau de tout l'Arrageois et des activités orientées vers le tourisme vert, le sport, le ressourcement, la culture environnementale et la découverte	42
1.5.2 Continuer de révéler le bâti d'intérêt patrimoine arrageois, et promouvoir une identité architecturale dans les projets	22	3.1.3 Inscrire le tourisme dans l'approche de développement durable portée par le projet du SCoT	43

3.1.4 Favoriser un développement diversifié de l'offre d'hébergements et de services touristiques	43
3.1.5 Soutenir l'offre touristique d'affaires	43
3.2 Renforcer les moyens de mobilités dans, depuis et vers l'Arrageois, pour garantir une proximité connectée valorisant le cadre de vie, les transitions environnementales et le rayonnement territorial	45
3.2.1 Renforcer la position stratégique du territoire dans les flux et réseaux de déplacements régionaux, nationaux et européens, avec une approche durable de la mobilité	45
3.2.2 Développer des moyens de mobilités durables, adaptés à l'urbain et au rural, et favorisant l'accessibilité pour tous	47
3.2.3 Promouvoir les modes actifs, la décarbonation et l'innovation dans les mobilités	48
3.3.Consolider nos savoir-faire locaux et renforcer notre positionnement sur des activités à haute valeur ajoutée dans le cadre d'une stratégie ciblée en lien avec nos marqueurs de qualités territoriales	51
3.3.1 Soutenir le développement des filières productives arrageoises et d'excellence et renforcer l'accueil d'entreprises à haute valeur ajoutée orientées vers les secteurs d'avenir et l'innovation	51
3.3.2 Valoriser les grands projets structurants dans le cadre d'une stratégie économique arrageoise différenciante et promouvant les complémentarités entre les territoires	52
3.3.3 Soutenir et valoriser le développement de l'artisanat et du commerce de proximité	53
3.3.4 Développer les services aux entreprises	53
3.3.5 Renforcer le secteur économique des agricultures avec de l'innovation et par la durabilité	54
3.4.Optimiser et innover dans la capacité d'accueil économique pour une attractivité amplifiée et un aménagement qualitatif, sobre en foncier	55
3.4.1 Un mode d'aménagement qui valorise la stratégie économique de l'arrageois, la qualité des espaces et l'engagement dans les transitions écologiques et énergétiques	55
3.4.2 Faciliter le parcours résidentiel des entreprises	58

INTRODUCTION

Le présent document constitue le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT de l'Arrageois, établi au regard des enjeux identifiés.

Ce document est un document de travail, en cours d'élaboration avec les élus et techniciens du territoire.

Abréviations - Lexique

- **Scota** : le syndicat mixte portant le SCOT et réunissant les 3 intercommunalités de l'Arrageois.
- **CUA** : Communauté Urbaine d'Arras
- **CCCA** : Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois
- **CCSA** : Communauté de Communes du Sud Artois

- **SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- **PAS** : Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT
- **DOO** : Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT
- **DAACL** : Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique (intégré au DOO du SCoT)

- **PLH** : Programme Local de l'Habitat
- **PLUI** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- **SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- **SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- **SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, des Hauts de France
- **PCAET** : Plan Climat Air Énergie Territorial
- **PAT** : Projet Alimentaire Territorial

- **ENAF** : Espaces Naturels Agricoles et Forestiers
- **ZAN** : Trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette, promue par la Loi Climat et Résilience

- **AOM** : Autorité Organisatrice de la Mobilité
- **CSNE** : Canal Seine Nord Europe
- **SERM** : Service Express Régional Métropolitain Hauts de France

- **ANAH** : Agence Nationale de l'Habitat
- **ANRU** : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
- **OPAH-RU** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain
- **OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- **PIG** : Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat

LE PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE

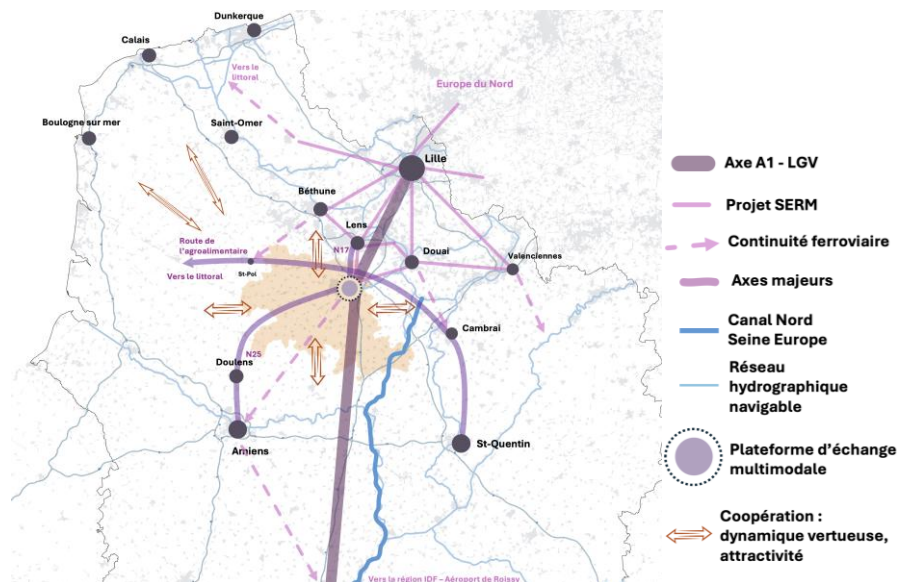
Positionnement du territoire

Situé au cœur de flux majeurs à l'échelle régionale et nationale, l'Arrageois affirme un positionnement de territoire **connecté, équilibré et attractif**, qui valorise ses atouts et ses spécificités pour proposer un projet territorial durable en réponse aux défis de demain.

Territoire d'équilibre, l'Arrageois est fort de l'alliance entre l'espace urbain et l'espace rural, offrant des cadres de vie diversifiés et une proximité entre lieux de vie, d'emploi, d'innovation et de ressources. Il s'appuie sur une **dynamique économique** fondée sur des savoir-faire reconnus, une capacité d'innovation et la volonté de proposer des **parcours de vie accessibles et choisis pour tous**, dans des cadres urbains agréables, conviviaux et propices à la santé : bien vivre ensemble et bien vivre localement.

L'Arrageois est également un territoire de **culture et d'art de vivre**, valorisant ses patrimoines, ses paysages, ses ressources naturelles et agricoles, ainsi que la richesse de ses initiatives locales. Ces éléments participent pleinement à son attractivité et à son identité qu'il s'agit de promouvoir.

Dans l'environnement régional, le territoire se positionne comme **acteur et partenaire**, en favorisant les initiatives innovantes, les coopérations et complémentarités inter-territoires dans des domaines variés : économie, culture, mobilité, environnement, tourisme, ... Il contribue ainsi à des dynamiques d'attractivité et collectives face aux défis contemporains et futurs, qu'ils soient **climatiques, sociétaux ou économiques**.



Le projet territorial s'appuie sur une articulation renforcée entre :

- ▀ **Le bien-être des populations**, à travers la qualité des cadres de vie, l'accès au logement pour des profils variés de ménages, à la nature, à la culture, à la santé, à la qualité de l'alimentation, et à des mobilités adaptées et décarbonées ;
- ▀ **L'attractivité économique à préserver et consolider** à travers les filières fortes arrageoises (agroalimentaire, santé, agricultures, industrie de précision...) et les nouvelles économies (économie verte, circulaire, ...) créatrices d'emplois ancrés dans le territoire ;
- ▀ **Les transitions écologiques, énergétiques et climatiques**, qui sont incontournables pour assurer la résilience du territoire. La résilience, c'est un territoire capable de s'adapter aux aléas et évolutions, de valoriser ses espaces urbains et ruraux et d'y offrir durablement de bonnes conditions de vie pour les populations (dont en matière de santé), de fonctionnement pour les activités économiques et de renouvellement des ressources liées à l'eau, à l'agriculture, à la biodiversité ...

Il insère au cœur du projet **l'accompagnement** des évolutions des modes de vie et économiques et les **transitions environnementales** en faisant évoluer les modes d'aménagement et de développement de manière adaptée aux spécificités territoriales arrageoises.

Cette orientation engage le territoire dans une **trajectoire de sobriété foncière**, des transitions économiques, de mobilité, alimentaires et environnementales, en lien avec la **lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets**.

C'est dans cette perspective que le projet s'organise autour de trois grands axes indissociables :

- 1 **Une biodiversité et des ressources à préserver, et des patrimoines d'exception pour un territoire durable, en adaptation au changement climatique**
- 2 **L'Art de vivre arrageois : Bien-vivre ensemble & Bien-vivre localement**
- 3 **Affirmer notre positionnement et rayonnement de territoire innovant, productif et connecté**

Ces axes traduisent une ambition commune : promouvoir un territoire à la fois **résilient et dynamique**, en s'appuyant sur ses atouts, en valorisant ses **spécificités locales**, notamment **urbaines et rurales**, et en accompagnant les **transitions**.

- 1 **Affirmer un territoire durable par la préservation de sa biodiversité, ses ressources et ses patrimoines, en adaptation au changement climatique**

1.1 Préserver et restaurer les ressources naturelles liées à l'eau et à la biodiversité pour renforcer la résilience et la qualité environnementale de l'Arrageois

Les milieux et ressources naturels et agricoles remplissent des multiples services aux habitants et aux activités économiques du territoire, dans l'agglomération urbaine et dans la ruralité : biodiversité, qualité de l'eau et des sols, fonctionnement des agricultures, lutte contre les ruissellements, qualité des paysages et de l'air, ...

Face aux enjeux de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ses effets, le projet de l'Arrageois entend poursuivre, de manière collective, des réponses adaptées aux défis à venir. A travers un mode de développement résilient et la transition écologique, il vise ainsi à s'organiser pour préserver et consolider durablement les milieux écologiques et ressources ainsi que des espaces de vie offrant aux populations un cadre résidentiel de qualité et propice à la santé.

L'objectif est de consolider durablement une trame écologique vivante rassemblant les différents types de milieux, tout en mettant un accent particulier sur la préservation et la régénération de la trame bleue qui concentre de multiples enjeux aujourd'hui et pour l'avenir.

En effet, le territoire se caractérise par de vastes espaces agricoles au sein desquels les milieux écologiques de la trame verte, accueillant la diversité biologique et les espèces les plus remarquables (réservoirs de biodiversité), sont sectorisés (forêts, milieux bocagers et prairies remarquables, ...), tandis que la trame bleue maille le territoire à travers ses vallées (cours d'eau, milieux humides, arbres et boisements longeant les cours d'eau, ...). La préservation et la qualité des espaces de la trame bleue, au-delà de leur contribution à la diversité biologique, jouent un rôle stratégique dans le fonctionnement du cycle de l'eau (qualité des eaux souterraines et de surface, réalimentation des nappes souterraines, ...), la lutte contre les ruissellements, mais aussi dans le maintien de continuités écologiques maillant l'Arrageois.

Il s'agit ainsi d'aller au-delà de la seule préservation de milieux, en développant les conditions et les initiatives favorables à la renaturation et la restauration de milieux dégradés, mais aussi de favoriser une nature en ville, adaptée au territoire, propice à la santé des populations et à la consolidation de la qualité environnementale du territoire.

1.1.1 Préserver les trames écologiques et valoriser leur rôle levier pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique

- **Préserver durablement les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue** qui concentrent la vie biologique et les espèces les plus remarquables et sont reconnus au niveau régional, national et/ou européen : forêts, bocages et prairies remarquables, milieux aquatiques et humides, ...

Les objectifs de préservation et restauration de la trame écologique (réservoirs de biodiversité, continuités écologiques) prennent aussi en compte les activités participant à son maintien, en particulier les besoins liés au fonctionnement des activités primaires.

- **Limitier et atténuer les pressions urbaines en veillant à maintenir des espaces tampons autour de ces réservoirs.**

- **Préserver et consolider les continuités écologiques** favorisant la mobilité des espèces dans une logique de maillage territorial et relié à la trame écologique périphérique au SCoT.

Pour cela, il s'agit de s'appuyer sur le réseau hydrographique (vallées) et les réservoirs de biodiversité, mais aussi sur le maintien de continuités agricoles ou naturelles préservées de l'urbanisation. Celles-ci permettent d'éviter l'enclavement des réservoirs de biodiversité et l'apparition de nouvelles ruptures, en conservant des possibilités de circulation entre les milieux écologiques, tout en participant à la préservation de l'espace agricole.

Ces continuités et les réservoirs de biodiversité du territoire constituent également des éléments socle des grands paysages arrageois (trame écopaysagère). A travers leur préservation, il s'agit de maintenir et de permettre la mise en valeur visuelle des caractéristiques locales de ces grands paysages.

- **Développer la nature en ville et le rôle des lisières urbaines pour enrichir la qualité de vie, la diversité biologique et favoriser le prolongement de la trame écologique et paysagère dans l'urbain**

Il s'agit de renforcer la place de la nature en milieu urbain, favorable à la biodiversité, notamment ordinaire, ainsi qu'à la santé (espaces publics plantés, continuités de fonds de jardins, présence de l'eau dans les aménagements, etc.), mais aussi de favoriser les continuités entre le réseau végétal urbain et les milieux naturels et agricoles avoisinants (solutions fondées sur la nature).

Ces continuités ont également vocation à contribuer à la qualité paysagère des lisières urbaines et à mettre en valeur les silhouettes des villes, bourgs et villages

du territoire par des points de vue qualitatifs. La gestion des lisières urbaines est à adapter selon les secteurs du territoire et leurs spécificités, tout en portant une attention particulière sur :

- Le bocage en ceinture des bourgs et villages ; élément paysager identitaire de la silhouette urbaine à valoriser (perspective paysagère, insertion des urbanisations dans le bocage, ...) ;
 - La place des cours d’eau dans les espaces urbains et péri-urbains comme respiration verte et bleue, composante du paysage urbain à valoriser ;
 - Le maintien de zones tampons végétalisées au sein du tissu urbain en lisière atténuant les pressions du milieu urbain sur les espaces écologiques et agricoles attenants, et pouvant jouer le rôle, le cas échéant, dans la maîtrise des ruissellements ;
 - L’intégration environnementale des aménagements prenant en compte les enjeux de biodiversité et de gestions des eaux de pluie/ruissellement.
- **Articuler le développement de la nature en ville avec les politiques de désimperméabilisation du milieu urbain ainsi que de création d’îlots de fraîcheur** adaptés aux contextes locaux.
- **Favoriser le développement de la trame noire** contribuant à la limitation de la pollution lumineuse vis-à-vis d’espèces nocturnes (par exemple aux abords de réservoirs de biodiversité, ...) et à la réduction de la consommation énergétique pour l’éclairage public.

1.1.2 Poursuivre une politique volontariste de renaturation et de restauration des milieux en faveur de la biodiversité, de l’eau, de la lutte contre les ruissellements et de la séquestration de carbone

Le territoire entend poursuivre une politique volontariste de restauration et renaturation de milieux adaptée aux enjeux propres à l’Arrageois :

- Consolidation de la trame écologique et de la biodiversité, notamment face aux enjeux d’érosion de la biodiversité liés au changement climatique, et aux enjeux de développement du stockage de carbone dans une logique de trajectoire de décarbonation (forêts, zones humides, ...) ;
- Amélioration de la qualité des milieux liés à l’eau et au fonctionnement du cycle de l’eau, notamment face aux enjeux qualitatifs et quantitatifs des ressources souterraines et de surface ;
- Lutte contre les ruissellements, pour améliorer la sécurité vis-à-vis de l’inondation mais aussi pour réduire l’érosion des sols et favoriser l’infiltration naturelle des eaux de pluies.

Pour cela, cette politique met l’accent sur plusieurs axes d’intervention, notamment :

- **Poursuivre activement la restauration des cours d’eau, de leurs berges et de leurs espaces de bon fonctionnement** (comme par exemple les espaces d’expansion de crue, ...). Ce type d’actions déjà bien engagé, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des SAGE applicables dans le territoire, a vocation à être poursuivi activement dans le futur ;
- **Favoriser la restauration, voire la renaturation, d’espaces humides liés aux cours d’eau ;**
- **Mettre en œuvre le projet phare de renaturation de la friche industrielle « Meryl Fiber » à Saint-Laurent-Blangy** qui s’étend sur environ 20 hectares. Ce projet ambitieux permettra de redonner à ce site artificialisé la fonctionnalité écologique et des sols d’un milieu naturel avec un effet levier contribuant à l’amélioration de la qualité de la Scarpe. Il revalorise également très qualitativement le paysage du secteur, dans la continuité des milieux naturels et espaces réactifs et sportifs du Val de Scarpe.

- **Favoriser la restauration de milieux naturels stratégique pour la sauvegarde de la biodiversité et la fonctionnalité des sols au sein de réservoirs de biodiversité ou de corridors écologiques dégradés ;**

- **Poursuivre la préservation des boisements et développer la plantation d'arbres et de haies** favorisant la biodiversité, le stockage de carbone, la lutte contre les ruissellements et/ou la mise en place d'îlots de fraîcheur dans le cadre de la nature en ville.

Par exemple, la CUA a mis en place un schéma directeur de boisement avec l'objectif de densifier les corridors écologiques (abords de prairies, de voiries, de cours d'eau ...) et de lutter contre les ruissellements grâce à des actions sur les axes ruisselés stratégiques ainsi qu'au niveau des zones d'expansion crue afin de les maintenir et d'améliorer leur rôle tampon.

1.1.3 Renforcer une gestion globale, durable et partagée de l'eau, intégrant la lutte contre les ruissellements

L'Arrageois est maillé par un réseau de cours d'eau majeurs qui concentrent autour d'eux la biodiversité du territoire et sont des marqueurs forts du grand paysage que le territoire entend mettre en valeur : notamment les vallées de la Scarpe, du Cojeul, de la Canche, de l'Authie (et la Quillienne), de la Lawe, du Gy, de la Sensée et du Crinchon.

Il présente la particularité d'être localisé sur les parties amonts du réseau hydrographique, c'est-à-dire en tête de bassin versant. Au sein d'espaces hydrologiques plus larges, cette localisation lui confère une responsabilité supplémentaire pour la qualité du cycle de l'eau, dont la qualité des cours d'eau et du fonctionnement des nappes souterraines (recharge de nappe, qualité des eaux). La sollicitation forte des ressources souterraines qui sont utilisées par les activités humaines doit aussi être prise en compte, et il convient également de se préparer à des pressions supplémentaires en lien avec le changement climatique dans l'avenir.

L'objectif est alors de maintenir durablement des milieux et ressources en eau (masses d'eau souterraines et de surfaces) en bon état, ainsi que de sécuriser les usages de l'eau pour le futur.

En outre, la gestion durable des milieux aquatiques et humides, la maîtrise des ruissellements ainsi que de la préservation de la ressource en eau sont des sujets interreliés qu'il est nécessaire de prendre en compte au sein d'une approche transversale de l'eau et intégrant les rapports entre les secteurs amont et les secteurs aval (logique de bassin versant).

C'est pourquoi, le territoire entend poursuivre dans ce sens une gestion globale et durable de l'eau qui soit concertée et partagée entre les différents acteurs (collectivités, acteurs de l'eau, agriculteurs, industriels, ...) afin de rendre collectivement les actions plus efficaces et de limiter les conséquences des ruissellements (coulées de boues, ...). Cette gestion contribue à répondre aux exigences des SDAGE et SAGE applicables dans le territoire.

Valoriser le réseau hydrographique et développer une gestion des eaux de pluies en faveur de la qualité du cycle de l'eau et de la lutte contre les ruissellements

- **Poursuivre les politiques de préservation des cours d'eau et des zones humides et de leurs espaces de bon fonctionnement, tout en tenant compte des enjeux :**
 - de maintien des ceintures bocagères/forestières à leurs abords. Au-delà de leur rôle écologique et pour la lutte contre les ruissellements, le bocage et les bosquets contribuent à marquer les vallées dans le paysage ;
 - d'entretien des berges et zones d'expansion de crue ainsi que des besoins de restauration de leur fonctionnalité écologique et/ou hydraulique (cf. précédemment politique de restauration et renaturation).
- **Maintenir et prendre en compte les enjeux de renforcement d'espaces tampon entre le bâti et les cours d'eau** afin d'y préserver les continuités naturelles latérales au cours d'eau et de favoriser le rechargement des nappes souterraines.
- **Renforcer la lutte contre les ruissellements et les phénomènes d'inondation associés** notamment par la préservation de prairies stratégiques, le maintien et la mise en place de plantations ou de dispositifs d'hydrauliques douces jouant un rôle tampon (fascines, espaces d'infiltrations, ouvrages semi-structurants, ...). Cette politique déjà engagée sera à renforcer de manière concertée et partagée avec les acteurs, notamment avec le monde agricole.

► **Favoriser l'infiltration des eaux de pluies au sein du milieu urbain afin de lutter contre les ruissellements, d'améliorer le fonctionnement du cycle de l'eau et de réduire les apports d'eaux pluviales dans les stations d'épuration :**

- Réduire l'imperméabilisation du milieu urbain et la limiter dans les projets d'urbanisation en renouvellement et en extension du tissu urbanisé existant ;
- Prendre en compte les chemins de l'eau au plus tôt dans les projets d'aménagements urbains afin d'y favoriser des compositions urbaines facilitant une gestion naturelle des eaux de pluies et de limiter les ruissellements ;
- Privilégier la gestion des eaux pluviales à l'unité foncière et favoriser les dispositifs d'infiltration et de rétention utilisant les techniques de l'hydraulique douce ;
- Poursuivre les actions de déconnexions des branchements inappropriés d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement.

► **Prendre en compte les enjeux d'atténuation et de résorption d'obstacles aux continuités aquatiques**, mais aussi de réhabilitation du patrimoine bâti ancien lié à l'eau (moulins...) afin de le mettre en valeur, notamment dans le cadre d'activités « culture-tourisme-loisirs ».

Économiser l'eau et assurer une gestion responsable qui sécurise la pérennité de la ressource (quantitativement et qualitativement) et concilie les différents usages, dans un contexte de changement climatique

L'amélioration du fonctionnement du cycle de l'eau constitue un élément socle de la sauvegarde des milieux et des ressources liées à l'eau (cf. précédemment – orientation du SCoT en matière de valorisation du réseau hydrographique et de trame écologique).

Au-delà, l'objectif est de veiller durablement à la qualité et à la disponibilité de la ressource en eau (essentiellement souterraine) et d'assurer, en cohérence, une réponse adaptée aux besoins futurs en eau du territoire qui concilie les différents usages selon une approche responsable et partagée.

► **Préserver la ressource en eau :**

- en assurant la protection des captages ;

- en luttant contre les ruissellements et en mettant en œuvre les objectifs du SCoT pour la valorisation du réseau hydrographique et la trame écologique du territoire (cf. ci-avant) ;
- en poursuivant l'amélioration de l'assainissement collectif afin d'assurer des capacités d'accueil correspondant aux objectifs de développement du projet (poursuite des raccordements à l'assainissement collectif lorsque c'est obligatoire et/ou possible, adaptation des capacités des stations d'épuration par exemple projet d'extension de la station de Saint-Laurent-Blangy).
- en poursuivant les vérifications de bon fonctionnement et la mise aux normes des installations d'assainissement non collectives.

► **Économiser l'eau** en favorisant la réutilisation des eaux pluviales et en poursuivant l'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable.

► **Développer la dynamique de sobriété des usages de l'eau** en promouvant et en accompagnant les transitions des acteurs économiques vers des pratiques d'économie d'eau et de réduction des pollutions (agricultures et établissements industriels gros consommateurs d'eau, etc.). Dans cette optique, le territoire de la CUA :

- vise la mise en place d'un Contrat d'Actions Ressource en Eau (CARE – programme d'intervention de l'Agence Artois Picardie). De telles démarches peuvent également être envisagées ou initiées dans certains syndicats intercommunaux d'eau potable.
- développe des actions auprès de la filière industrielle visant à réduire les consommations d'eau et à maîtriser le niveau de consommation de gros consommateurs de manière à assurer une gestion rationnelle de la ressource et compatible avec sa disponibilité.

► **Poursuivre activement la stratégie de sécurisation et de diversification de l'approvisionnement en eau potable dans une logique responsable et d'autonomie :**

- Diversifier et sécuriser l'approvisionnement en eau par le renforcement ou la création de points d'alimentation (notamment à Agny et Wailly) en parallèle de la réduction de l'exploitation du captage de Méaulens à Arras. Ce dernier captage est structurant pour le territoire. Il fait l'objet depuis 2008 d'une stratégie de sécurisation de son utilisation et de réduction de

son exploitation compte tenu notamment de sa localisation en milieu urbain.

- Diversifier et sécuriser l’approvisionnement en veillant aux interconnexions adaptées des réseaux d’alimentation entre eux, dans une logique de solidarité et d’exploitation rationnelle de la ressource.
- ▮ **Garantir la compatibilité des projets de développement des communes avec la capacité de la ressource en eau, des réseaux d’alimentation en eau potable et des infrastructures d’assainissement (station d’épuration, réseau, ...).**
- ▮ **Affiner la connaissance de la ressource en eau souterraine (capacité, qualité, ...) et de sa sensibilité au changement climatique. Il s’agit de développer une approche prospective et de long terme visant à concilier les différents usages et la sauvegarde du bon état des masses d’eau** (eau potable pour la consommation résidentielle et les activités économiques, irrigation agricole, ...). Certains SAGE ont déjà engagé cette démarche dans le cadre d’une étude Hydrologie – Milieux – Usage – Climat (HMUC) : Scarpe Amont, Sensée, Canche, Authie, Lys, ...
- ▮ **S’adapter aux nouvelles normes et aux nouveaux enjeux en valorisant les nouveaux modes de traitement permettant l’amélioration de la qualité de l’eau potable** (exemple : filtrage par charbon actif).
- ▮ **Encourager les coopérations territoriales** entre les territoires en matière d’approvisionnement en eau à l’échelle du Scota.

Consolider durablement une trame écologique vivante

Préserver et consolider durablement les réservoirs de biodiversité :

- Milieux forestiers / boisés / bocagers
- Milieux des fonds de vallées et zones humides ...
-

Reconnaître, préserver et valoriser le réseau hydrographique

Le rôle structurant des vallées pour la trame écologique et la gestion des ruissellements

Préserver et consolider les milieux supports de dynamiques écologiques et le bon fonctionnement des cours d'eau et zones humides riveraines (qualité des eaux de surfaces, du cycle de l'eau, des milieux aquatiques, des berges, ...).

— Valoriser le rôle des vallées pour le maillage d'activités culturelles, touristiques et récréatives de l'Arrageois.

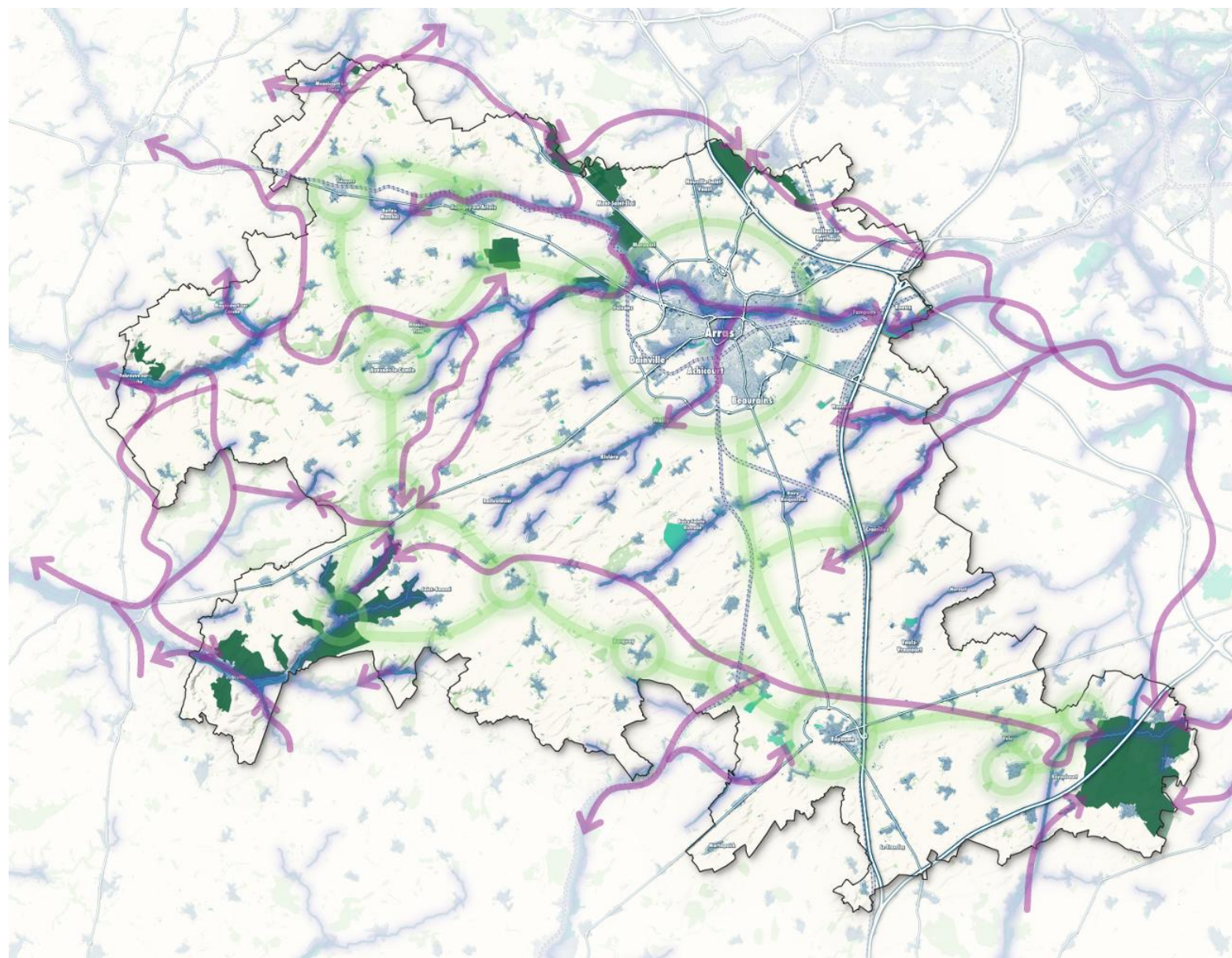
■ Zones humides

Renforcer une politique volontariste de restauration et de renaturation es milieux orientée en particulier vers les milieux liés à l'eau ainsi que les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques dégradés

Corridors écologiques et perméabilités « éco-paysagères »

Grands principes de liaison (corridors écologiques), au sein du SCoT et en lien avec le maillage écologique environnant

Des perméabilités éco-paysagères (principes) : favoriser le prolongement de la trame écologique/paysagère dans l'urbain, qualifier les lisières urbaines (qualité du paysage / interface entre milieu urbain et espaces agricole et naturels attenants...) et préserver des vues valorisantes sur le paysage.



1.2. Préserver et valoriser les sols vivants pour soutenir les agricultures et la transition alimentaire

Le projet du SCoT réitère la volonté territoriale de mettre en valeur l'activité agricole dans toute sa diversité (diversité des tailles, natures et modèles économiques d'exploitations, filières longues et filières courtes, etc.).

D'une part, les liens entre agriculture et filières agroalimentaires constituent un des piliers de l'identité économique arrageoise et doivent être durablement préservés.

D'autre part, il s'agit de soutenir toutes les formes d'agricultures en tenant compte de leurs spécificités (orientation économique, espaces exploités, agriculture périurbaine de proximité, ...) ainsi que la transition alimentaire pour développer l'accès des populations à une alimentation saine à partir de productions locales.

Dans ce contexte, il est notamment important que le pâturage et l'élevage puissent se maintenir pour accompagner la logique de filière ainsi que les circuits alimentaires de proximité.

Afin de soutenir cette ambition, l'Arrageois se fixe les objectifs suivants :

► **Préserver l'espace agricole et donner aux exploitations de la lisibilité au foncier agricole afin de faciliter leur fonctionnement et leur développement.**

Le SCoT s'engage dans une trajectoire ambitieuse de sobriété foncière vers le Zéro Artificialisation Nette qui constitue un socle pour la préservation des ressources des sols. Au-delà, il s'agit de développer les conditions favorables à l'utilisation agricole des terres et à la fonctionnalité des exploitations :

- En définissant des limites à l'urbanisation qui soient lisibles, évitent le mitage et le morcellement des exploitations, et contrent les risques d'étalement urbain ;
- Dans le cas d'évolutions de l'enveloppe urbaine existante, en privilégiant les secteurs les moins impactant pour les agricultures et en tenant compte en amont des enjeux locaux agricoles (nature des exploitations, qualité agronomique des sols, projets des exploitations, labellisations et signes de qualité des productions - bio, etc. ;
- En prévenant et limitant les conflits d'usages à travers une configuration des lisières urbaines adaptées ;

- En prenant en compte les enjeux de mobilité agricole mais aussi de fonctionnement de siège d'exploitation en activité dans certains bourgs et villages.

► **Soutenir l'agriculture périurbaine, notamment l'agriculture nourricière de proximité,** en intégrant les enjeux de bon fonctionnement de leurs espaces d'exploitations et de prévention/limitation des conflits d'usages liés à la proximité avec le milieu urbain.

► **Renforcer l'autonomie alimentaire, en circuits de proximité.** Il s'agit de développer l'accès des populations à une alimentation saine à partir de productions locales répondant aux évolutions des modes de vie et aux préoccupations croissantes de santé et de qualité de l'environnement. Cet objectif se décline à travers notamment :

- le développement des circuits-courts, des points de ventes et activités de transformations de produits locaux, la valorisation des différentes agricultures, labels et signes de qualité (bio, etc.) ;
- le soutien à des projets d'installation de jeunes agriculteurs (CUA) et de petits producteurs (CCSA)
- la mise en œuvre des **Projets Alimentaires Territoriaux** (réalisés et en cours d'élaboration) des intercommunalités du SCoT : développement de la restauration collective, rapprochement de l'offre alimentaire locale et de la demande, actions dans la solidarité alimentaire (aides alimentaires) et la lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.

1.3. Inscrire l'Arrageois dans la trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette pour la résilience territoriale et la valorisation des rôles multiples des sols

Déjà volontariste dans ses précédents SCoT, l'Arrageois poursuit l'organisation d'une réduction ambitieuse de la consommation d'espace grâce à un mode d'aménagement qualitatif. Il vise à préserver durablement ses ressources et à assurer des capacités de développement nécessaires à son équilibre social et économique, dans un cadre attractif pour les projets de vie des habitants et des entreprises, actuels et futurs.

Entre 2011 et 2020 (10 ans), 747 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés par l'urbanisation à l'échelle du SCoT, soit 74,7 ha par an en moyenne sur la période. Ces 747 ha de consommation passée constituent la référence à partir de laquelle il s'agit d'organiser la dégressivité de la consommation à venir.

A son niveau et sur la temporalité de sa programmation à horizon 2046, le SCoT de l'Arrageois s'engage sur une trajectoire de sobriété foncière lui permettant de tendre vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à échéance 2050. Cette trajectoire répond aux attentes de la Loi Climat et Résilience et du cadre donné par le SRADDET des Hauts de France ⁽¹⁾.

Elle tend ainsi vers les objectifs suivants ⁽²⁾, à l'échelle du SCoT :

- ▶ **2021 - 2030 : réduire de 65%** la consommation d'espace par rapport à celle observée sur 2011-2020, ce qui implique une consommation maximale d'espace **autour de 267 ha sur 2021-2030** ;
- ▶ **2031 - 2040 : réduire de 48%** le rythme d'artificialisation par rapport à la consommation 2021-2030, ce qui représente une surface maximale **d'environ 140 ha d'artificialisation des sols sur 2031-2040** ;
- ▶ **2041 - 2046 : réduire** le rythme d'artificialisation par rapport à 2031-2041 permettant au territoire de tendre vers le ZAN à 2050, soit une surface maximale **d'environ 46 ha d'artificialisation des sols sur 2041-2046**.

Au total, le SCoT vise une consommation maximale d'espace d'environ 453 ha pour les nouvelles urbanisations entre 2021 et 2046.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT pourra préciser ces surfaces et cette trajectoire.

(1) Rappel des objectifs du SRADDET des Hauts de France en vigueur pour le territoire du SCoT de l'Arrageois :

- Sur 2021-2030, **un taux de réduction de - 65,1%** de la consommation d'espace par rapport à celle observées sur 2011-2020 ;
- Pour les périodes suivantes, Le SRADDET encourage les territoires, **sans que cette trajectoire ne puisse leur être opposée**, à prévoir l'atteinte du Zéro Artificialisation Nette en 2050 en considérant les deux paliers suivants :
 - sur 2031-2041, une réduction par 2 de l'artificialisation nette constatée entre 2021 et 2031 ;
 - sur 2041-2050, une réduction par 2 de l'artificialisation nette constatée entre 2031 et 2041.

(2) Les surfaces exprimées dans le cadre de ces objectifs n'intègrent pas (dans le respect des normes en vigueur) :

- Les surfaces liées à des projets d'envergure nationale ou européenne (PENE) définis en application de la Loi Climat et Résilience.
- Les surfaces liées à des projets d'envergure régionale (PER), reconnus en tant que tel par le SRADDET des Hauts de France.
- Les surfaces des nouvelles urbanisations sur les fiches urbaines artificialisées.
- Les surfaces de consommation d'espace de nouvelles urbanisations qui seraient compensées par la renaturation de surfaces foncières équivalentes.
- Ainsi, les surfaces mentionnées ci-avant ne seront pas comptabilisées dans la consommation d'espace du SCoT.

La finalité est de faire converger cette trajectoire de sobriété foncière avec un territoire attractif dans la durée pour y vivre agréablement et s'y projeter économiquement.

Sa mise en œuvre suppose d'agir sur plusieurs leviers d'optimisation, dans la manière d'aménager et de structurer le développement, mais aussi dans les actions qualitatives des politiques publiques sectorielles (de l'habitat, économique, ...) afin de mieux utiliser le tissu bâti existant et de rendre plus fluides les usages (parcours résidentiel des ménages, des entreprises, proximité des commerces, ...).

▶ Pour le résidentiel, ces leviers sont notamment :

- **Mobilisation prioritaire des capacités de densification** au sein de l'enveloppe urbaine existante, associée à un travail sur des **formes urbaines** qui permettent de mieux optimiser l'usage de l'espace

disponibles tout en préservant des **respirations dans le tissu** afin de maintenir un **cadre urbain attractif, propice à la nature en ville, à la santé**. Cet objectif se conjugue avec celui de poursuivre la **désimperméabilisation** dans le milieu urbain afin notamment de lutter contre les ruissellements et de rendre des fonctionnalités aux sols.

- **Politique du logement** visant à faciliter le parcours résidentiel des différents types de ménages et amenant notamment à une meilleure utilisation des usages du parc existant de logements (mieux rapprocher l'offre des besoins en tenant compte de l'évolution des modes de vies et des compositions des ménages).
- **Politique d'amélioration de l'habitat et de rénovation thermique du bâti** renforçant notamment **l'attractivité des centres urbains, dont ceux des villages**, avec un bâti répondant mieux aux attentes de confort des différentes populations, dont les jeunes.
- **Maitrise des extensions urbaines** avec des manières d'aménagées **économiques en foncier** (densité, cohérence des lisières urbaines...) et **adaptées aux contextes locaux urbains et ruraux** afin de valoriser les **identités locales**.
- **Structuration du développement à partir de l'armature urbaine du SCoT** pour mieux valoriser les rôles complémentaires des communes dans l'irrigation des bassins de vie (services-équipements, diversités des logements), et **organiser la sobriété foncière en cohérence** avec une indetification de l'urbanisation orientée vers les pôles urbains structurants des intercommunalités.
- **Une politique commerciale orientée prioritairement sur la dynamisation et le développement du commerce de centre-ville (des villes, bourgs et villages) et visant à maitriser le commerce de périphérie.**

► Pour l'économie, ces leviers sont notamment :

- **Renforcement de l'attractivité du milieu urbain existant (dont les centres urbains) pour l'accueil d'activités économiques** compatibles avec le tissu bâti et la proximité de l'habitat (artisanat de proximité, commerces et services, bureau, ...)
- **Densification et optimisation des parcs d'activités vieillissant pour développer de nouvelles capacités d'accueil et améliorer leur insertion**

environnementale (énergie, désimperméabilisation, gestions des eaux pluviales...), de manière adaptée aux contextes locaux ;

- **Positionnement lisible affirmant l'identité économique arrageoise** sur des filières identitaires, secteurs activités d'avenir et des entreprises créatrices de valeurs ajoutées et d'emplois ;
- **Armature de développement économique privilégiant la concentration du développement principal du SCoT autour de pôles structurants ciblés** et à proximité des ressources urbaines et moyens de mobilités durables les plus consistants du territoire.

Dans le cadre de cette structuration du développement, il convient de prendre en compte les projets reconnus en tant que Projet d'Envergure Régionale - PER⁽¹⁾ par la Région Hauts de France (dans le cadre de la mise en œuvre du SRADDET et de la Loi Climat et Résilience). La liste de ces projets PER est susceptible d'être complétée par de nouveaux projets dans le futur.

(1) **Projets reconnus** en tant PER à la date de réalisation du présent document sont les suivants. Cette liste de ces projets PER est susceptible d'être complétée par de nouveaux projets dans le futur.

- ZI Est (48,5 ha, Tilloy-lès-Mofflaines)
- Projet Agroprod (10 ha, Beugny)
- Contournement de Tilloy-lès-Mofflaines (13 ha, Tilloy-lès-Mofflaines,)

Cette liste pourra être complétée à l'issue des réponses de la Région Hauts de France sur les appels à projets engagés, notamment dans le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT.

1.4. Conforter l'engagement territorial dans la croissance verte et la transition énergétique face au changement climatique

La résilience territoriale et l'organisation des transitions écologiques et climatiques sont au cœur du projet de SCoT afin d'assurer des conditions agréables de vies et une attractivité véritablement durable de l'Arrageois. Elles sont déclinées de manière transversale à travers les différents thématiques de l'aménagement.

L'Arrageois se projette vers la neutralité carbone à horizon 2050 (l'équilibre entre les émissions de carbone et leur absorption par les puits de carbone). Il contribue, à son niveau, aux perspectives régionales de décarbonation des usages et de réduction des consommations, **et s'inscrit pleinement dans la dynamique Rev3** de transition écologique et énergétique portée par les Hauts de France. Les finalités sont multiples :

- Lutter contre le changement climatique, les gaz à effet de serre ;
- Agir pour la qualité de l'air et la santé des populations ;
- S'adapter pour accroître l'autonomie énergétique et réduire les besoins de consommer afin d'améliorer les conditions de vie des habitants et entreprises et diminuer les vulnérabilités face au coût de l'énergie et aux risques climatiques.

Pour cela le SCoT mobilise les différents leviers disponibles dans son champ de compétences et soutient les démarches de Plan climat Air Energie Climat Territoriaux (PCAET) élaborées par 3 intercommunalités de l'Arrageois.

D'une part, il s'agit de poursuivre son positionnement novateur et volontariste en matière d'énergies renouvelables, dont il a su se saisir de longue date en valorisant les atouts liés à ses spécificités urbaines et rurales pour le développement de l'innovation et de la production d'énergies renouvelables (méthanisation, éolien, ...) et la valorisation des réseaux énergétiques (réseau de chaleur, filière méthanisation, ...).

D'autre part, il apparaît incontournable de renforcer l'efficacité et la sobriété énergétiques dans l'aménagement, la construction et le fonctionnement des espaces urbanisés.

Ensuite, la croissance verte est un pan important de la stratégie car elle intéresse l'adaptation des modes de production économiques vers des pratiques plus vertueuses et les transitions vers des nouvelles activités d'avenir liant environnement et création de valeur ajoutée et d'emplois : économie circulaire (recyclage des matières, ...), métiers de l'énergie, de l'éco-construction / éco-conception, etc. Cette stratégie est pleinement intégrée dans le positionnement économique choisi par le territoire et déclinée dans la 3^{ème} partie du présent document.

Enfin, la réduction des gaz à effet de serre, l'amélioration de la qualité de l'air et le renforcement de l'absorption de carbone s'appuie aussi sur 4 grands leviers forts du mode d'aménagement porté par le SCoT qui agissent de manière transversale :

- **La politique de mobilité** vise à réduire l'autosolisme et à déployer l'usage des moyens de déplacements durables et décarbonés : les transports collectifs et partagés (notamment le train, le bus, le covoiturage) et les modes actifs, à pied et à vélo. Cette politique est déclinée dans la 3^{ème} partie du présent document.
- **Les objectifs de consolidation des trames écologiques et de restauration de milieux** avec la perspective de valoriser les différents services que procure la nature aux territoires, dont notamment ceux d'absorption de carbone (boisements, zones humides, sols, ...) et de contribuer à la santé des populations en milieu urbain (nature en ville). Ces objectifs sont déclinés dans la présente 1^{ère} partie du document.
- **Les armatures de développement résidentielles et économiques.** Celles-ci articulent le fonctionnement des bassins de vie locaux et polarités économiques en cohérence avec l'armature des mobilités dans un cadre adapté aux spécificités urbaines et rurales du territoire. Elles valorisent la logique de renforcement des proximités « habitat - services aux populations – emplois ». Ces armatures sont déclinées respectivement dans la 2^{ème} et la 3^{ème} partie du présent document.
- **La trajectoire de sobriété foncière vers le zéro artificialisation nette** dont la finalité est de faire évoluer le mode d'aménagement pour la préservation des sols et différentes ressources dans un contexte de changement climatique. Cette trajectoire est déclinée dans la présente 1^{ère} partie du document.

Le projet de SCoT vise ainsi les objectifs ci-après.

1.4.1 Poursuivre notre positionnement novateur et volontariste en matière d'énergies renouvelables et récupérables par le développement de la capacité de production, du mix énergétique et de notre autonomie.

Les grands axes sont les suivants :

- ▶ **Valoriser la production d'énergie solaire et photovoltaïque**, en privilégiant leur implantation sur le bâti, les espaces déjà artificialisés ou fortement anthropisés (ombrières photovoltaïques sur parkings et délaissés en milieu urbain, friches urbaines, espace sous utilisé de parcs d'activité ou d'infrastructures, ...) et en veillant à ne pas générer de concurrence avec l'usage des sols destinés à l'exploitation agricole ni à impacter les espaces naturels remarquables.
- ▶ **Soutenir le développement de la méthanisation** dans une logique éco-responsable de valorisation de sous-produits (déchets alimentaires, agroalimentaires et agricoles, boue de station d'épuration, ...) : montée en puissance du technocentre régional de méthanisation – Euraméthra, nouvelles unités de production, structuration de la filière, ...
- ▶ **Valoriser l'énergie de récupération et réseaux énergétiques** : réseaux de chaleur, réseaux de froid, étudier les potentiels pour la récupération d'énergie des eaux usées, etc.
- ▶ **Valoriser davantage les potentiels de la géothermie** comme ressource seule ou combinée à d'autres moyens de production (solaire, pompes à chaleur, etc.).
- ▶ **Gérer et optimiser le secteur de production de l'éolien** : continuer de valoriser le fort niveau d'équipement qui est déjà en place dans l'Arrageois et accompagner sa consolidation et son optimisation (repowering, etc.).
- ▶ **Prendre en compte l'enjeu de l'agrivoltaïsme.**
- ▶ **Poursuivre une transition énergétique solidaire et valorisant les initiatives locales et citoyennes** :
 - Poursuivre la sensibilisation et l'accompagnement des particuliers, entreprises et agriculteurs dans l'économie et la production d'énergie ;
 - Faciliter les projets d'énergies renouvelables participatifs.

1.4.2 Étendre et conforter les actions pour l'efficacité énergétique et la sobriété énergétique

L'objectif est de réduire les consommations énergétiques liées aux bâtiments et au fonctionnement des espaces urbanisés, mais aussi de renforcer l'efficacité énergétique au service de l'attractivité des lieux de vie et de la transition énergétique des activités économiques.

- ▶ **Développer une politique forte en faveur de la rénovation énergétique du logement**, tout en l'articulant avec les enjeux présents localement de reconquête de logements vacants ou dégradés afin d'adapter les outils d'accompagnement.
- ▶ **Utiliser le levier de la rénovation thermique du bâti pour améliorer l'usage et l'attractivité du parc de logements (faciliter le parcours résidentiel) ou de lieux d'activités des centres urbains, dont les centres de villages.**
- ▶ **Anticiper le vieillissement des parcs d'activités et locaux tertiaires existants et accompagner leur adaptation afin d'améliorer leur intégration environnementale, tout en incitant et en accompagnant les transitions environnementales et énergétiques des entreprises.** Ces actions, à adapter aux contextes locaux et aux secteurs d'activité, s'appuient sur des mesures d'aménagement et d'urbanisme prenant en compte notamment :
 - la gestion et la réutilisation des eaux pluviales, les mobilités douces et partagées, les énergies renouvelables, ainsi que les adaptations bâtimentaires et architecturales (rénovation énergétique, modes constructifs bioclimatiques, surélévations maîtrisées, etc.) ;
 - l'organisation de l'occupation du sol afin de faciliter la mise en place des dispositifs techniques liés aux économies d'eau, au recyclage des matières et des fluides, au partage de réseaux de chaleur et de froid, ...
- ▶ **Soutenir les travaux de rénovation énergétique pour des constructions passives, à énergie positive, ou recourant aux techniques bioclimatiques, notamment pour des équipements publics faisant figures d'exemplarité.**
- ▶ **Promouvoir le recours aux matériaux à moindre impact carbone et environnemental (matériaux recyclés, biosourcés, ...) pour la création et la rénovation de bâtiments et d'espaces publics, tout en prenant en compte les**

enjeux d'insertion architecturale, en particulier dans les sites patrimoniaux remarquables.

- ▶ **Économiser l'énergie en optimisant les formes urbaines et le fonctionnement de l'espace urbain** : quartiers traversants et propices aux pratiques de mobilités douces, nature en ville thermorégulatrice, approche bioclimatique dans les formes urbaines, diversité architecturale permettant d'optimiser l'usage de l'espace disponible et l'efficacité énergétique, ...
- ▶ **Utiliser des leviers complémentaires à l'aménagement pour réduire les consommations énergétiques et accompagner l'évolution des pratiques.**
 - Favoriser le développement des outils numériques et intelligents pour un aménagement et un fonctionnement urbain moins polluant et plus fonctionnel et agréable pour les populations (smart-territoire...).
 - Continuer de sensibiliser les publics et les actions d'accompagnement à la rénovation thermique du bâti (guichet de l'énergie, ...).
 - Favoriser les politiques d'achats durables dans la commande publique.

1.4.3 Développer l'économie circulaire et les activités en lien avec la croissance verte

- ▶ **Continuer d'être performant sur la valorisation matière et de valorisation énergétique des déchets** (Syndicat Mixte Artois Valorisation - Recyclage, compostage, l'énergie fatale, méthanisation, ...). En outre, une Étude de Planification et Programmation Matières Territoriale (E2PM) a été initiée à l'échelle du SMAV.
- ▶ **Favoriser le recyclage de matériaux du bâtiment et la production de matériaux alternatifs** (bio sourcé, ...) dans le cadre des filières productives du territoire.
- ▶ **Favoriser l'économie circulaire et solidaire à travers les activités et initiatives locales de recyclages et ré-usages des objets** : recycleries, ressourceries, ...

- ▶ **Soutenir le secteur de l'éco-construction et de l'éco-conception** à travers notamment la stratégie d'aménagement économique du territoire (artisanat, fonctions tertiaires, parcours résidentiel des entreprises, ...), les dynamiques territoriales de rénovations urbaines et de l'habitat, les liens avec les organismes de formations (formations professionnelles initiale et continue, ...), etc.
- ▶ **Promouvoir les activités d'innovation-recherche et les formations dans le supérieur en lien avec la croissance verte et l'adaptation au changement climatique.** Il s'agit aussi de favoriser les synergies entre les acteurs économiques et les instituts de formation supérieure.

Contrat d'Objectifs Territoriale (COT) Territoires en Transitions.

Les trois intercommunalités du SCoT de l'Arrageois ont signé avec la Communauté de Communes Osartis-Marquion et en partenariat avec l'ADEME un **Contrat d'Objectifs Territoriale Territoires en Transitions**. C'est une démarche d'évaluation de l'engagement des territoires en faveur de la transition écologique au travers de la réalisation de deux référentiels portant sur l'Air-Energie-Climat et sur l'Economie Circulaire.

1.5. Mettre en valeur les marqueurs paysagers et patrimoniaux du territoire comme supports de l'identité arrageoise

La préservation de la trame écologique constitue un socle pour la préservation des grands paysages arrageois. La mise en valeur des grands paysages, des différents patrimoines et des transitions de l'espace urbain avec les milieux naturels et agricoles attenants (lisières et silhouettes urbaines) participe de l'identité arrageoise et à sa perception. Le projet du SCoT vise à mieux souligner et révéler ces éléments du paysage. Parallèlement, cela contribue à la qualité du cadre de vie des populations et à l'image qualitative du territoire en tant que destination économique et sur le plan touristique et culturel.

A travers ses composantes végétales (arbres et haies, écrins verts en lisière urbaine, espaces plantés en milieu urbain...), le paysage est aussi appréhendé comme un des leviers participant au fonctionnement environnemental et climatique du territoire : gestion des îlots de chaleur, des ruissellements, du vent, maintien de sols présentant une valeur biologique. Cette approche conduit à allier davantage les aspects esthétiques du paysage à ses fonctions climatiques et environnementales dans les choix d'aménagement et d'organisation du territoire.

1.5.1 Mettre en valeur les vues sur le paysage et les transitions entre le milieu urbain et les espaces agricoles et naturels attenants (lisières urbaines).

Il s'agit de mobiliser plusieurs principes leviers, à adapter en fonction des contextes et enjeux locaux :

- ▶ **Mise en valeur des entrées des villes**, en portant notamment une attention toute particulière à la qualité des lisières urbaines de parcs d'activités situés le long de grands axes routiers : qualité paysagère des limites des parcs, gestion pacifiée et sécurisée des flux, prise en compte de perspectives visuelles structurantes vers les centres villes, éléments remarquables du paysage local, ...
- ▶ **Mise en valeur paysagère des lisières urbaines et d'écrins « verts » autour des villes, bourgs et villages pour accompagner leur silhouette urbaine, mais sans fermer le paysage.** La (re)qualification des lisières urbaines impliquera :

- de reconnaître la diversité des paysages locaux et les caractéristiques de chacun afin que les franges urbaines soulignent les spécificités de l'ambiance paysagère locale, voire recrée un motif paysager améliorant la transition ville-nature en tenant compte du contexte d'inscription.
- de prendre en compte le rôle des éléments végétaux existants qui structurent le paysage afin de les maintenir ou de servir d'appui pour organiser un aménagement lisible, notamment le rôle paysager des ceintures bocagères autour de bourgs.

- ▶ **Désimperméabilisation des sols** dans le cadre de requalifications de lisières urbaines et entrées de ville afin de favoriser l'infiltration, la vie biologique des sols, la nature en ville. L'aménagement de nouvelles lisières intégrera l'enjeu de limitation de l'imperméabilisation des sols.
- ▶ **Mise en valeur de cônes de vue de proximité** sur des éléments du patrimoine (naturel ou bâti) et des perspectives à valoriser.
- ▶ **Mise en valeur des paysages des fonds de vallées en lien avec la trame écologique, la trame touristique et les actions de restauration de cours d'eau.** Les objectifs sont de mieux révéler les paysages d'eau et leurs abords boisés, bocagers ou prairiaux, et de favoriser l'accès des populations à la nature.

1.5.2 Continuer de révéler le bâti d'intérêt patrimoine arrageois, et promouvoir une identité architecturale dans les projets

- ▶ **Reconnaître et mettre en valeur le bâti ancien d'intérêt patrimonial** (patrimoines remarquables ou « plus ordinaires » - maisons anciennes, lavoirs, ...) et représentatif de l'identité du territoire :
 - Préserver les patrimoines remarquables et favoriser à leurs abords le développement d'espaces publics conviviaux propices aux mobilités douces, à la déambulation, ...
 - Organiser des coutures urbaine et architecturale harmonieuses entre les nouveaux projets d'aménagements ou de constructions et les éléments du

patrimoine bâti ancien situés à proximité (ou situés au sein du projet d'aménagement).

- ▶ **Promouvoir une identité architecturale dans les projets.** Cela suppose de ne pas importer des modèles urbains et architecturaux uniformes, notamment de grandes villes, mais au contraire de valoriser des marqueurs urbains/architecturaux identitaires arrageois s'inspirant ou réinterprétant la tradition ou encore promouvant l'innovation. L'objectif est d'enrichir le vocabulaire architectural, sans figer l'architecture, mais en favorisant quelques éléments distinctifs qui valorisent une identité, l'esprit des lieux.
- ▶ **Intégrer les enjeux d'évolutions architecturales et du volume de bâtiments existants en vue de faciliter leur rénovation thermique et/ou de leur permettre de maintenir ou de retrouver un usage** (dans le respect des enjeux et exigences liées à la préservation du patrimoine bâti remarquable).

1.6 Continuer de développer la culture du risque et intégrer les évolutions liées au changement climatique

Le territoire de l'Arrageois est exposé à plusieurs risques et phénomènes potentiellement dangereux (aléas), notamment : les inondations et ruissellements, les mouvements de terrain liés à la présence de cavités souterraines, les remontées de nappes, le retrait-gonflement des argiles ainsi que les risques industriels et technologiques.

- Les mouvements de terrain sont notamment liés à la présence de nombreuses cavités d'origine humaine (anciennes carrières souterraines, ouvrages militaires, sapes, ...). Les risques industriels et technologiques sont quant à eux liés à certaines activités présentes dans le territoire, telles que Primagaz implanté à Dainville ou CECA implanté à Feuchy, ainsi qu'au transport de matières dangereuses (grandes canalisations de gaz et de produits chimiques, voies de communications terrestres structurantes).

Ces risques et aléas nécessitent une gestion différenciée selon leur nature et les enjeux qu'ils impliquent pour le fonctionnement des usages et la sécurité des personnes et des biens.

Le changement climatique appelle aussi à anticiper la hausse de l'intensité des événements dangereux ainsi qu'à prendre en compte l'évolution de leur fréquence. Il s'agit d'accompagner l'évolution du territoire vers un fonctionnement plus résilient face aux aléas futurs. Dans le contexte de l'Arrageois, le SCoT insiste tout particulièrement sur les enjeux de bon fonctionnement du réseau hydrographique ainsi que sur ceux liés aux ruissellements et à leurs effets potentiels, tels que les coulées de boues et l'accentuation des inondations par débordement des cours d'eau dans les secteurs situés en aval.

Le SCoT poursuit, en conséquence, une politique adaptée :

- ▶ Ne pas accroître les risques (prévention) et protéger afin d'**assurer la sécurité des personnes et des biens** ;
- ▶ Favoriser la **réduction des vulnérabilités** des usages et de l'environnement.

Il s'agit pour cela :

- ▶ De **maîtriser le développement de l'urbanisation** au regard des informations connues sur les aléas naturels et de mettre en œuvre les plans de prévention

des risques (PPR) naturels et technologiques en vigueur sur le territoire ou à venir (notamment PPR inondation, PPR mouvements de terrain, PPR technologiques, ...) ;

► De **prendre en compte et de s'adapter à l'évolution des phénomènes de mouvements de terrain, de remontées de nappes et de retrait-gonflement des argiles, susceptibles d'être accentués par le changement climatique** (épisodes pluvieux et sécheresses plus intenses, ...).

- Bien que le territoire compte peu d'espaces forestiers, il convient néanmoins de rester attentif à l'évolution des enjeux liés aux feux de forêt et d'assurer, en conséquence, des conditions adaptées de prévention du risque (limitation de l'exposition au risque), ainsi que de défendabilité et de lutte contre l'incendie dans les secteurs urbanisés exposés.

► De **prévenir l'augmentation des risques et de réduire les vulnérabilités face aux inondations et aux ruissellements**. Ces phénomènes, susceptibles de s'intensifier avec le changement climatique, impliquent notamment d'**accentuer les efforts de lutte contre les ruissellements** ainsi que de **poursuivre la préservation et la restauration des milieux du réseau hydrographique**.

Le SCoT vise en particulier la mobilisation de plusieurs leviers :

- La **préservation et la restauration des cours d'eau, des continuités naturelles à leurs abords ainsi que les zones d'expansion de crue** qui jouent un rôle stratégique pour la sécurité et la réduction des vulnérabilités liées au risque d'inondation ;
- La **prise en compte des axes de ruissellement et des continuités hydrauliques** afin de maintenir ou d'améliorer les capacités d'infiltration, de ralentissement et d'écoulement des eaux, dans l'objectif de ne pas aggraver les risques d'inondation ou de coulées de boues, sur site et en aval (espace de rétention-infiltration favorisant les techniques d'hydraulique douce, plantations ralentissant les flux pluviaux, restauration de milieux humides, prévention des risques dans les projets d'urbanisation liés à la présence d'axes de ruissellements forts, ... ;
- La **réduction de l'imperméabilisation** dans le tissu urbain existant ainsi que sa limitation dans les nouveaux projets d'urbanisation (à adapter selon les contextes et enjeux locaux) ;
- La **prise en compte des chemins de l'eau dans les opérations d'aménagement urbain** afin de faciliter l'infiltration des eaux pluviales et

d'éviter les accumulations localisées d'eau susceptibles d'augmenter les risques et la vulnérabilité des usages (transparence hydraulique, ...) ;

- Les **possibilités d'associer aux espaces de gestion des eaux pluviales des fonctions sociales** adaptées aux contextes et enjeux locaux (espaces récréatifs, sportifs, ...).

La lutte contre les ruissellements et la maîtrise des inondations s'articulent également avec l'objectif du SCoT d'**amélioration du cycle de l'eau**, notamment à travers le maintien et la consolidation de la qualité de la trame bleue et des capacités d'infiltration favorisant les conditions de recharge des nappes.

2 Valoriser l'Art de vivre arrageois : Bien-vivre ensemble & Bien-vivre localement

2.1. Renforcer l'armature urbaine et son réseau de polarités en cultivant la complémentarité rural-urbain du territoire

Dans la continuité du SCoT précédent, le SCoT fait le choix de cultiver l'alliance de l'urbain et du rural spécifique à l'Arrageois. Son armature urbaine repose sur une organisation des communes en réseau s'appuyant sur Arras et un maillage de pôles urbains et de bassins de vie de proximité participant à la vitalité et à l'équilibre du territoire. Cette organisation multipolaire vise à conforter à la fois le rôle métropolitain d'Arras et le dynamisme des espaces ruraux, dans une logique de complémentarité et de territoire multigénérationnel, attractif pour y vivre et y travailler.

Arras, en tant que pôle d'équilibre régional, a vocation à préserver dans la durée son rôle moteur et structurant du SCoT sur les plans économique, démographique, social, culturel et dans l'offre de services aux populations. Autour d'elle, un réseau de pôles urbains renforcés structure les proximités à l'échelle de l'Arrageois et contribue à une meilleure irrigation en services aux populations et offres en logements au sein des bassins de vie de proximité.

Dans ce vaste territoire couvrant 206 communes, l'armature urbaine vise ainsi à soutenir l'accès aux commerces-services, aux mobilités et à l'emploi, tout en favorisant une diversité résidentielle, sociale, générationnelle et économique dans les différents bassins de vie.

Les tendances d'évolution de la décennie 2011-2022 confirment l'attractivité de l'Arrageois. La croissance de l'emploi est dynamique (1). La population progresse aussi (2), principalement dans la CUA, et les tendances montrent la nécessité de soutenir la vitalité des intercommunalités rurales de la CCCA (croissance démographique sur la période, mais avec une orientation à la baisse sur 2016-2022) et de la CCSA (diminution de la démographie sur la période, malgré une hausse sur 2011-2016).

Dans ce contexte, il s'agit de promouvoir l'attractivité et la qualité du cadre de vie dans le territoire, d'accompagner le bien vieillir et de fidéliser les ménages, notamment les actifs et les jeunes, afin de préserver le multigénérationnel, dans la ruralité et dans l'urbain, ainsi que les conditions du projet économique aux niveaux Arrageois et local (compétences des actifs, etc.). Il s'agit aussi de faciliter les

parcours de vie et les complémentarités entre les différents secteurs du SCoT, afin de favoriser les proximités entre lieux de vie, d'emploi et de services. Enfin, le projet accentue son action sur le dynamisme des centres des villes, bourgs et villages à travers notamment une politique commerciale qui privilégie le commerce des centralités et la maîtrise du commerce de périphérie.

(1) Emploi dans le territoire du SCoT (sources Insee – RGP, séries historiques) :

- Le nombre d'emplois est passé de 65 823 en 1999 à 76 521 en 2022, soit en moyenne une hausse de 465 emplois/an sur la période.
- Sur 2016-2022 cette dynamique favorable de création d'emplois s'est renforcée dans toutes les intercommunalités avec un gain de près de 5 000 nouveaux emplois en 6 ans à l'échelle du SCoT (71 536 en 2016), soit 830 emplois par an.

(2) La population dans le territoire du SCoT (sources Insee – RGP, séries historiques) :

- Sur 2011-2022, la population a augmenté de plus de 3000 habitants dans le territoire, dont environ 1 250 sur 2016-2022 (taux de croissance de 0,12%/an sur 2016-2022 après une croissance de 0,2%/an sur 2011-2016).
 - La CUA montre un confortement de ses dynamiques avec un taux de croissance de la population passant de 0,2%/an sur 2011-2016 à 0,3%/an sur 2016-2022.
 - La CCCA montre un gain de population au global sur 2011-2022 avec d'abord un gain de population de 0,2%/an sur 2011-2016, puis une orientation à la baisse à -0,1%/an sur 2016-2022.
 - La CCSA montre une orientation à la baisse de sa population sur 2011-2022 avec d'abord un gain de population de 0,1%/an sur 2011-2016, puis une baisse à -0,4%/an sur 2016-2022.
-

2.1.1 Continuer de valoriser l'espace de vie de proximité et les complémentarités territoriales en s'appuyant sur une armature urbaine multipolaire maillant tout l'Arrageois

L'armature urbaine et de services de l'arrageois s'appuie sur 4 grands niveaux de polarités aux rôles complémentaires :

- **Le pôle majeur d'Arras.** Il est composé de la Ville d'Arras et des communes de la 1^{ère} couronne urbaine de la CUA : Achicourt, Agny, Beaurains, Dainville, Tilloy-lès-Mofflaines, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Nicolas, Sainte-Catherine et Anzin-Saint-Aubin.
- **Le pôle pivot majeur de Bapaume.**
- **Les pôles d'équilibre :** Aubigny-en-Artois, Savy-Berlette, Tincques, Duisans, Avesnes le Comte, Pas en Artois, Saulzy, Bienvillers au Bois, Hermies, Bertincourt, Bucquoy, Achiet-le-Grand, Croisilles.
- **Les communes rurales** (les autres communes « non pôles » du territoire du SCoT).

Par cette armature, il s'agit de continuer d'organiser l'échelle de proximité dans les différents bassins de vie et un développement équilibré du territoire du SCoT.

Continuer d'organiser l'échelle de proximité et la vitalité des bassins de vie

Les pôles et les communes rurales ont vocation à organiser ensemble cette échelle de proximité et la vitalité des bassins de vie :

- ▶ **Favoriser une concentration de services et équipements au sein des pôles** afin de faciliter et dynamiser les pratiques quotidiennes des habitants et entreprises dans les bassins de vie de proximité. Cette organisation doit contribuer à **soutenir la vitalité des communes rurales** par la proximité d'une offre de services-équipements adaptée dans le bassin de vie.
- ▶ **Tenir compte de la diversité des besoins**, notamment quotidiens, afin d'apporter des réponses pertinentes en niveau de services (incluant les transports) et en mutualisation des équipements entre communes.
- ▶ **Prendre en compte les enjeux d'imbrication des bassins de vie de proximité entre les secteurs arrageois** afin d'organiser les mutualisations /complémentarités d'équipements permettant de renforcer davantage la diversité et le niveau des services accessibles par les populations (certains équipements de santé, touristiques, culturels, de mobilité, pour les actifs, la

formation ...). L'objectif est de continuer à optimiser le maillage territorial en service de niveau élevé qui bénéficie à la proximité avec les populations.

Valoriser les rôles complémentaires des communes et les spécificités locales pour un développement équilibré et structuré du territoire :

L'armature urbaine du SCoT valorise les rôles complémentaires des communes et les spécificités locales pour un développement équilibré et structuré du territoire :

- ▶ **Le pôle majeur d'Arras.** Il constitue le pôle urbain et économique majeur du SCoT avec la densité la plus élevée de population, d'emplois, de fonctions du quotidien et de fonctions métropolitaines stratégiques pour tout l'Arrageois (transports, formations, économie, services aux entreprises, équipements de haut niveau, ...). Il est ainsi à développer dans cette perspective :
 - **Conforter l'offre structurante du SCoT en services**, notamment supérieurs, pour les habitants et les entreprises.
 - **Renforcer son rôle économique essentiel à l'échelle du SCoT** pour le développement de l'innovation-tertiaire, des filières d'excellence (notamment industrielles) et des secteurs d'activité d'avenir avec une visibilité forte sur les grands axes économiques : A1, RD 939, axe TGV Paris-Lille, CSNE, ...
- ▶ Le pôle d'Arras et le maillage de parcs d'activités de la CUA ont vocation à accueillir la part principale et majoritaire du développement économique du SCoT à travers la valorisation des capacités d'accueil disponibles dans le tissu urbanisé existant et le développement prépondérant des pôles de la Zi Est et d'Artoipôle.
- **Valoriser et renforcer son rôle de pôle de mobilité majeur** du SCoT (pôle d'échange multimodal d'Arras, ...).
- **Dynamiser son offre en commerces de centre-ville**, dont celui de la ville d'Arras avec l'objectif de le faire davantage rayonner en tant que destination commerciale attractive.
- **Conforter et valoriser son dynamisme culturel et le rayonnement déjà fort de la Ville d'Arras** en matière de culture, de patrimoine d'exception, et de grand événementiel. Ces composantes constituent des atouts majeurs d'attractivité du territoire du SCoT. Il s'agit aussi de renforcer sa dimension touristique.

- **Soutenir la formation initiale et continue et accompagner ses besoins de développement dans le futur.** Il s'agit notamment de continuer à valoriser les atouts procurés par le pôle universitaire d'Artois et les formations d'enseignement supérieur, le Campus des métiers à Arras, les formations agricoles (initiale et continue), les formations continues et parcours diplômant, ... Il est aussi recherché le rapprochement entre les formations et entreprises dans les domaines d'excellence du territoire ainsi que les filières d'avenir (énergie, économie verte, etc.).
 - **Le pôle pivot majeur de Bapaume.** Il constitue le pôle urbain, économique et d'emplois principal qui structure le Sud Arrageois avec un rôle pivot appuyant Arras pour l'équilibre nord-sud et est-ouest du SCoT. Il est ainsi à développer dans cette perspective :
 - **Conforter l'offre structurante à l'échelle du Sud Artois en matière de services aux populations et aux entreprises, d'équipements et de commerces ;**
 - **Renforcer son rôle économique par l'accueil d'activités productives.** Il contribue aussi à valoriser l'ancrage du tissu d'entreprises arrageoises aux dynamiques portées par l'A1 et par les échanges avec les territoires voisins du SCoT : Cambrésis, CSNE, Albert, routes de l'agroalimentaires, ...
 - **Valoriser les complémentarités du pôle de Bapaume avec les autres communes de la CCSA pour organiser l'irrigation en services de proximité et la diversification de l'offre de logements.**
 - **Les pôles d'équilibre :**
 - **A l'échelle de l'Arrageois :** ces pôles équilibrent, avec un rayonnement plus local, l'irrigation de l'économie et des services est-ouest et nord-sud du territoire du SCoT, en relais des pôles d'Arras et de Bapaume.
 - **A l'échelle de l'espace rural de la CCCA et de la CCSA (en relais de Bapaume) :** ces pôles sont stratégiques pour le maillage structurant en équipements et activités de services aux populations. En outre, dans la CCCA les pôles de Tincques, de Savy-Berlette/Aubigny-en-Artois, d'Avesnes-le-Comte et de Duisans sont des pôles économiques à conforter.
- Les pôles d'équilibre sont ainsi à développer dans cette perspective :
- **Développer une offre de services renforcées et plus élargie en gamme** afin de compléter/mieux organiser la couverture de l'offre accessible par

les habitants du bassin de vie entre celle proposée dans les communes rurales et celles des pôles d'Arras et Bapaume. Il s'agit aussi de réduire les déplacements contraints vers ces derniers pôles.

Pour mieux assumer ce rôle certains pôles s'organiseront en bi-pôle : le bi-pôle « Aubigny-en-Artois, Savy-Berlette » et le bi-pôle « Hermies, Bertincourt ».

- **Contribuer au maillage d'équipements spécifiques d'échelle SCoT** (touristique, économique, transport...) afin d'assurer une structuration forte du territoire et la valorisation de l'espace rural.
- **Consolider leur rôle d'irrigation économique** en soutenant le développement de l'artisanat, de commerce et des services de proximité dans le tissu urbanisé et en s'appuyant sur le renforcement de pôles économiques orienté principalement sur les pôles Tincques, de Savy-Berlette/Aubigny-en-Artois, d'Avesnes-le-Comte et de Duisans. Le renforcement pour l'accueil d'activités productives dans ces pôles soutient en cohérence l'axe économique existant qui est structuré par la RD 939 (activités industrielles, artisanales, ...).
- **Prendre en compte dans l'armature commerciale structurante du SCoT la place de Duisans** qui accueille un parc commercial majeur existant et imbriqué au pôle d'Arras.
- **Les communes rurales.** Leur rôle pour le fonctionnement du quotidien est à renforcer ainsi que leurs spécificités locales (économiques, patrimoniales, touristiques, ...) dans un cadre rural préservé, vivant et attractif :
 - **Favoriser le développement des services et commerces du quotidien et des activités artisanales de proximité** (adaptées au fonctionnement du milieu urbain local) ;
 - **Adapter les équipements aux besoins des populations** (et/ou leur mise en réseau avec les équipements d'autres communes), en cohérence avec les pôles et les autres communes du bassin de vie dans lesquels elles s'inscrivent (santé, enseignement, loisirs, ...) ;
 - **Rechercher (à minima) le maintien de leur niveau de population et renforcer l'attractivité résidentielle des centres des bourgs et des villages** à travers l'amélioration de l'habitat (dont la rénovation énergétique), la mobilisation des potentiels de densification du tissu bâti existant (mobilisation adaptée au contexte local), la mise en valeur du patrimoine et des espaces publics.

- Maitriser et stabiliser le développement de l'urbanisation afin de préserver la qualité de vie locale et leurs cadres rural, naturel et paysager locaux.
- Prendre en compte et mettre en valeur leurs spécificités et atouts pour le développement des pratiques touristiques et de loisirs.

Valoriser et continuer de diversifier l'offre d'équipement pour la qualité du cadre de vie

- ▶ **Poursuivre une irrigation du territoire en équipements diversifiés et de toutes gammes en cohérence avec le rôle des communes dans l'armature urbaine** du SCoT et l'évolution des besoins des populations. Il s'agit notamment de :
 - D'accentuer le développement de l'offre en équipements et services culturels, de loisirs et touristiques ;
 - De veiller à répondre dans la durée à l'évolution des besoins en matière de sanitaire-santé, de petite enfance (en lien avec les actifs), de services personnes âgées (en lien avec le vieillissement), d'offre scolaire et de formation, ...
- ▶ **Faciliter des mutualisation /complémentarité d'équipements entre communes** pour une meilleure couverture des besoins des populations.
- ▶ **Favoriser l'innovation dans l'offre de services aux populations**, par exemple :
 - Développer les logiques de réseaux et mutualisation d'espaces de services pour créer ou dynamiser des points de vie ;
 - Utiliser les leviers du numérique pour des plateformes de services connectés.

2.1.3 Prioriser le développement et la dynamisation du commerce dans les centres des villes, bourgs et villages

En apportant des aménités au cadre de vie local, le commerce participe du « bien vivre » en Arrageois, dans les grands espaces urbains et dans la ruralité. Il s'inscrit dans un projet territorial global s'organisant pour répondre aux enjeux liés aux différentes évolutions sociales, des modes de vie, économiques et climatiques.

La politique commerciale promeut l'équilibre de l'offre et l'équilibre de l'irrigation commerciale du territoire, afin que la proximité aux habitants soit concrète et adaptée aux différents bassins de vie locaux. Elle vise à conforter l'offre commerciale et sa diversification notamment pour s'adapter aux évolutions des pratiques d'achats, des formats commerciaux, mais aussi pour mieux couvrir certains segments de l'offre (équipements de la personne, ...) et favoriser des montées en gamme.

Elle vise prioritairement le dynamisme commercial des centres-villes (des villes, bourgs et villages) car il s'agit doublement de favoriser la diversité et la proximité la plus rapprochée des commerces aux populations et de conforter l'attractivité des centres comme lieux de vie animés, propices aux échanges, au bien vivre.

Ensuite, la politique commerciale **privilégie la mobilisation et l'amélioration des espaces périphériques existants**, en maîtrisant leur évolution en cohérence avec la Loi Climat.

Dans un contexte de sobriété foncière, il est nécessaire **d'optimiser l'usage des surfaces d'urbanisation pour répondre de manière équilibrée aux besoins en logement des populations et au projet économique territorial**, en particulier pour les activités productives et l'artisanat.

La maîtrise du commerce de périphérie contribue à cette triple logique : équilibre et proximité de l'offre commerciale, soutien au dynamisme du commerce de centre-ville et limitation de la consommation d'espace future. Globalement, l'objectif est ainsi de stabiliser l'armature des parcs commerciaux périphériques et d'accompagner des évolutions ponctuelles.

Cette maîtrise s'inscrit dans un contexte arrageois actuel où les parcs périphériques les plus structurants sont déjà bien identifiés : les parcs commerciaux majeurs situés dans l'agglomération d'Arras et à Duisans, ainsi que les espaces commerciaux principaux du sud du territoire situés à Bapaume. Ces parcs ont été conçus à l'origine pour accueillir des commerces d'importance ne pouvant s'implanter en cœur de ville. Ils ont une capacité de rayonnement commercial étendue et, avec les

centres-villes, ils favorisent dans le territoire l'accès des populations à une offre structurante, limitant les déplacements contraints vers d'autres grands pôles commerciaux extérieurs à l'Arrageois. Il s'agit également de **faciliter l'adaptation du commerce de périphérie** aux évolutions des modes d'achat et des canaux de distribution, tout en anticipant et accompagnant les besoins **d'amélioration des espaces commerciaux**, en matière de qualité d'aménagement et d'intégrations environnementale et énergétique.

Il SCoT a ainsi pour volonté de porter les 2 grands objectifs suivants.

1 - Prioritairement, dynamiser les commerces des centres-villes (des villes, bourgs et villages)

► Organiser une irrigation commerciale adaptée des bassins de vie de l'espace rural, dans un contexte où il couvre un nombre important de communes :

- Valoriser le rôle de toutes les communes du SCoT pour l'offre commerciale répondant aux besoins quotidiens, voire hebdomadaires, dans une logique de dynamisation de leur centre-ville et d'hyper proximité.
- Tenir compte des complémentarités locales et renforcer plus particulièrement les centralités structurantes (tenant compte de leur niveau de services urbains -mobilité, équipements, services...), afin de favoriser une offre commerciale locale plus large et accessible à l'échelle du bassin de vie.

► Renforcer la commercialité et l'irrigation commerciale des espaces urbains de l'agglomération d'Arras. Leur fonctionnement imbriqué accueillant la plus grande concentration de populations et d'usagers du territoire (y compris des non résidents) nécessite de consolider des centralités commerciales lisibles et suffisamment maillées pour préserver ou renforcer la proximité des usagers à une palette large de commerces.

Dans cet ensemble, le centre-ville d'Arras détient un rôle commercial majeur et structurant à l'échelle de tout le SCoT, voire au-delà. Il a vocation à renforcer sa commercialité en tant que destination commerciale attractive et différenciante, offrant un large éventail de choix pour une pluralité de profils de consommateurs, tout en intégrant les enjeux de dynamisation de l'offre alimentaire de proximité, d'équipements de la personne et de la maison, ainsi que ceux liés à l'innovation et à la montée en gamme de l'offre commerciale.

► Favoriser en centre-ville des parcours marchands lisibles et si nécessaire plus resserrés ou compacts afin d'accroître le dynamisme commercial dans les secteurs qui s'y prêtent.

- Au regard des contextes locaux, tenir compte des enjeux de proximité et de qualité d'insertion urbaine du stationnement afin de maintenir une accessibilité pratique aux commerces et de soutenir leur attractivité.

► De poursuivre la lutte contre la vacance commerciale en centre-ville et de favoriser les adaptations du bâti permettant de mieux maintenir ou accueillir des commerces de proximité (dans le respect des enjeux locaux de préservation des secteurs du patrimoine).

2 - Optimiser le maillage d'espaces commerciaux périphériques, en privilégiant la mobilisation et l'amélioration des espaces périphériques existants et en maîtrisant leur évolution en cohérence avec la Loi Climat.

► Favoriser l'adaptation et l'étoffement de l'offre commerciale existante :

- pour accompagner les évolutions des modes d'achats et canaux de distribution ;
- pour promouvoir, en dynamique avec les centres-villes, une diversité et une qualification de l'offre à l'échelle du territoire qui limite des déplacements contraints vers des pôles commerciaux d'importance extérieurs au SCoT.

► Anticiper l'obsolescence possible de parcs commerciaux et favoriser les requalifications, voire réorganisations, d'espaces au sein de parcs commerciaux existants. Il s'agit notamment d'être attentif dans la durée aux enjeux :

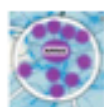
- d'optimisation de la capacité d'accueil, des usages du foncier et de leurs bonnes cohabitations ;
- d'amélioration de la qualité fonctionnelle et environnementale des espaces commerciaux, en particulier dans une perspective de transition écologique et énergétique de l'aménagement (paysage, désimperméabilisation, énergies renouvelables, ...).

Globalement, l'objectif est ainsi de stabiliser l'armature des parcs commerciaux périphériques et d'accompagner des évolutions ponctuelles.

L'armature urbaine multipolaire du SCoT

Armature urbaine et de services

Une armature urbaine et de services structurée autour de pôles urbains et bassins de vie de proximité dynamiques soutenant la vitalité rurale et le rôle métropolitain d'Arras



Pôle majeur :
Arras et 1ère couronne urbaine



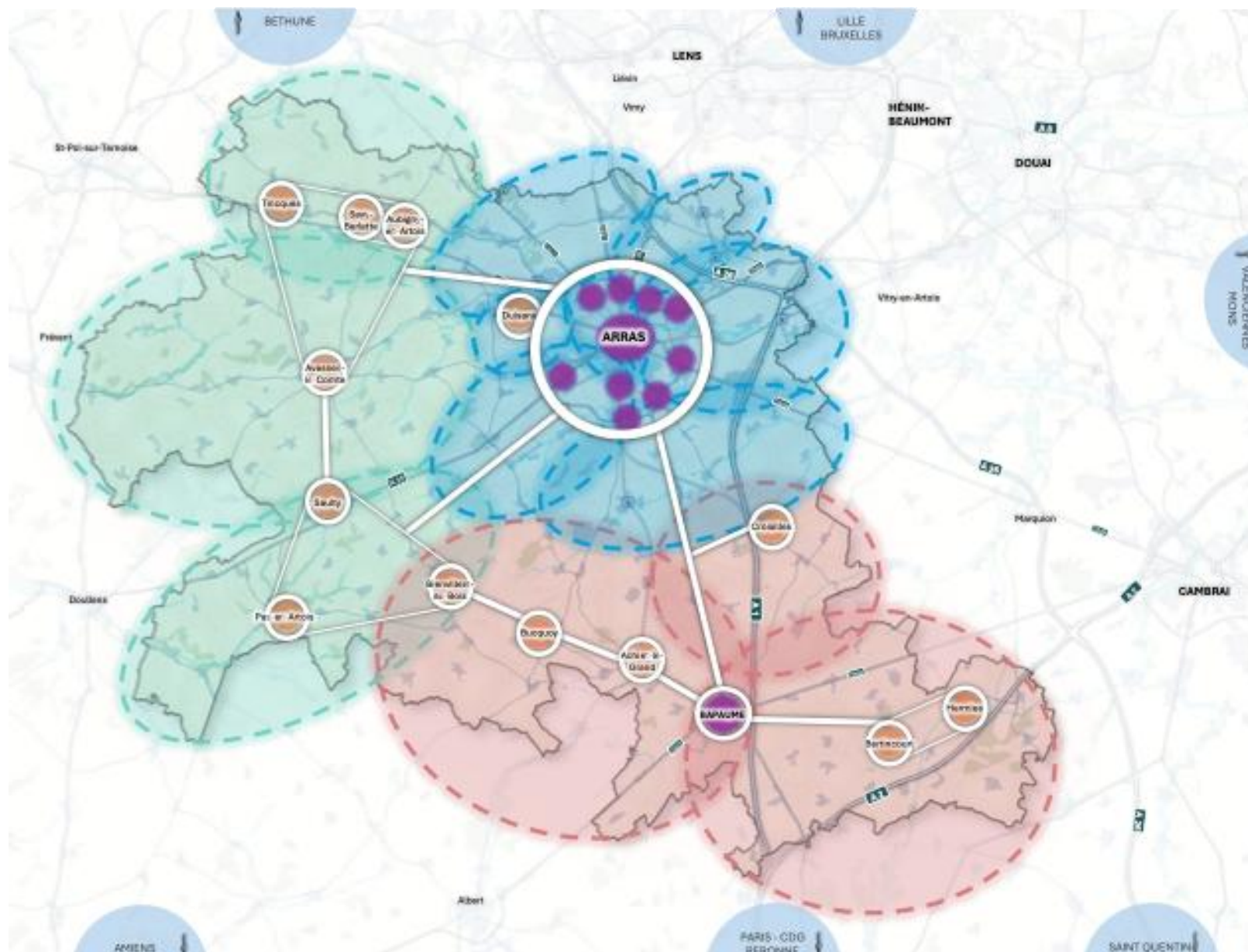
Pôle pivot majeur
de Bapaume



Pôles d'équilibres
composés de
communes
en
réseau



Bassins de vie de
proximité. Bassins
« perméables »
favorisant
l'organisation de
la proximité et de
l'hyper proximité



2.2. Poursuivre le développement d'une offre de logements diversifiée et attractive pour un territoire plus solidaire et plus écologique répondant aux besoins d'aujourd'hui et de demain

La population arrageoise est légèrement plus jeune que la moyenne nationale (1). Pour autant la **tendance au vieillissement** s'observe, les **modes de vie évoluent** (familles monoparentales ou recomposées, seniors vivant seuls, divorce ...) et **l'accès au logement reste une condition essentielle des projets de vies** des personnes, aux différents stades et âges de la vie (jeunes décohabitants, familles, seniors, actifs jeunes et moins jeunes, ...).

Les situations varient selon les secteurs et communes du territoire et il faut pouvoir permettre de soutenir la vitalité sociale dans l'ensemble, en ville et à la campagne, avec une mixité générationnelle et des profils variés de ménages en termes de composition, de niveaux de revenus et de qualification, C'est un **élément de cohésion et caractéristique de l'Arrageois qu'il faut valoriser et conforter : un territoire solidaire, de bien vivre ensemble, de bien vivre localement.**

La stratégie de l'habitat vise à pleinement intégrer les enjeux de transitions écologiques, énergétiques et climatiques afin d'offrir aux populations des conditions agréables de vie par l'amélioration de l'habitat, la rénovation thermique, des espaces urbanisés propices à la santé (nature en ville, etc.) et mieux adaptés au changement climatique. **L'amélioration et la rénovation thermique du parc de logements existant constituent un objectif important de la stratégie sociale et écologique.** Elles favorisent en effet l'optimisation de l'occupation et la fluidité des usages au sein du parc, avec plusieurs effets positifs :

- Proposer plus de choix aux ménages, dont les ménages modestes, et faciliter leurs parcours résidentiels ;
- Lutter contre la précarité énergétique (et sociale de certains ménages) ;
- Renforcer l'attractivité de centres urbains, notamment anciens et villageois, pour l'accueil d'une plus grande diversité de ménages, dont des ménages jeunes ;
- Réduire l'impact environnemental par la sobriété et l'efficacité énergétique du logement, et en valorisant l'existant dans la capacité d'accueil future.

Parallèlement, le projet économique nécessite de **renforcer la capacité du territoire à fidéliser et à accueillir des actifs et des jeunes**. En effet, l'Arrageois constitue une destination économique attractive pour les entreprises, avec des dynamiques de l'emploi favorables, mais le nombre d'actifs tend à stagner / diminuer (2). Il s'agit ainsi de poursuivre un **mode de développement socialement équilibré, en confortant un territoire qui offre des projets de vie pour tous, avec des emplois à proximité.**

Enfin, le territoire peut agir par des politiques sociales accompagnant les politiques urbaines et d'aménagement dans un souci d'inclusion et cohésion sociale (inclusivité) : logement aidé, adaptation de logements aux personnes âgées et aux jeunes, ergonomie et convivialité de l'espace urbain favorisant le lien social et son usage par tous les publics, ...

(1) Indice de vieillissement (Source Insee – RGP).

- En 2022, pour 100 jeunes de moins de 20 ans la population arrageoise comptait 83 personnes âgées de 65 ans et plus, contre 90 en moyenne nationale (France métropolitaine).
- En 2022, pour 100 jeunes de moins de 20 ans la population arrageoise comptait 72 personnes âgées de 65 ans et plus, soit 11 de moins qu'en 2022.

(2) Activité et emploi dans le territoire du SCoT (sources Insee – RGP, séries historiques) :

- Le nombre d'actifs de 25 ans à 54 ans est passé de 58 986 en 1999 à 57 514 ; ce qui illustre, en grande tendance, une stagnation orientée vers la baisse.
 - Le nombre d'emplois est passé de 65 823 en 1999 à 76 521 en 2022 ; ce qui illustre une dynamique favorable, y compris entre 2016 et 2022 où le territoire a gagné autour de 5 000 nouveaux emplois (71 536 en 2016).
-

2.2.1 Renforcer l'amélioration du parc de logement existant et de son utilisation

Le territoire entend renforcer sa politique d'amélioration de l'habitat, intégrant les enjeux de logements plus sobres et efficaces énergétiquement. Cette politique s'articule avec l'objectif d'adaptation du parc de logements existant pour en faciliter les usages et fluidifier les parcours résidentiels des ménages. Elle contribue aussi à valoriser la capacité d'accueil de populations dans l'existant, dans un contexte de trajectoire de sobriété foncière (ZAN). Elle implique d'associer les acteurs privés et publics de l'habitat.

Il s'agit pour cela de s'appuyer sur plusieurs leviers :

- ▶ **La résorption des logements vacants.** Le territoire ne détient pas un taux élevé de logements vacants, mais il s'agit de poursuivre des actions sur des secteurs ciblés de vacance dure et d'être en veille sur l'évolution de la vacance.
- ▶ **La rénovation thermique du bâti et la lutte contre la précarité énergétique,** dans le cadre d'une politique forte en faveur de l'énergie et relayée par l'urbanisme : adaptation du bâtiment, isolation par l'extérieur, ...
- ▶ **La lutte contre l'habitat indigne et dégradé** en s'appuyant sur des dispositifs opérationnels adaptés selon les contextes et collectivités : OPAH-RU, Action Cœur de Ville, Programme opérationnel de prévention d'accompagnement des copropriétés, Territoire Zéro Exclusion Énergétique, Aides à la pierre ANAH, ...
- ▶ **L'adaptation au vieillissement :** immobilier, aménagement intérieur et extérieur, services, ...
- ▶ **La valorisation de friches urbaines ainsi que l'adaptation du bâti existant** (extensions et adjonctions lorsque cela est possible...) pour améliorer ses usages et mieux répondre aux besoins des ménages en lien avec l'évolution des modes de vie et des attentes de confort.
- ▶ **Les opportunités de projets de rénovation du bâti ancien traditionnel permettant de lui redonner un usage ou d'améliorer ses usages :** division interne permettant la diversification de l'offre de logement, la création de plusieurs logements ou de locaux d'activité – commerce de proximité...

En fonction des contextes et enjeux locaux, la mise en œuvre de cet objectif peut constituer un levier pour l'attractivité résidentielle de centres urbains, notamment villageois. Toutefois, elle doit être encadrée et ciblée afin de veiller à la préservation du bâti ancien en général et de prendre en compte ses caractéristiques architecturales. L'objectif est de maintenir le bâti ancien vivant.

- ▶ **La densification raisonnée préservant la qualité du cadre de vie,** notamment dans le tissu pavillonnaire existant, et à la campagne pour faciliter aussi les projets solidaires et intergénérationnels.

2.2.2 Diversifier l'offre de logements pour le « bien vivre » et le « bien vieillir » dans le territoire, avec du choix et de la qualité : de la variété, des solutions abordables, en locatif et en accession

La volonté est de répondre aux besoins diversifiés des ménages avec une qualité des logements attractive pour tous et de fluidifier leurs parcours résidentiels, y compris ceux des publics les plus fragiles :

- des réponses en locatif et en accession multi-cible (en logement libre et en logement aidé) en lien avec les parcours de vie et les niveaux de qualifications et revenus des ménages ;
- des réponses aux nouvelles aspirations des ménages qu'impliquent l'évolution des modes de vie.

Diversifier les tailles et types de logements en lien avec les parcours de vie et les niveaux de qualifications et revenus des ménages (jeunes décohabitants, seniors, employés qualifiés, cadres, ...)

Cette diversification intègre aussi des objectifs :

- ▶ **de moyens et petits logements,** en particulier dans les pôles de l'armature urbaine du SCoT afin d'accompagner notamment les parcours des jeunes et ménages en début ou en transition dans leur parcours résidentiel, des seniors souhaitant des logements mieux adaptés à la taille de leur ménage et à leur mode de vie.

- **de maintien dans le temps d'une offre de grands logements dans les centres urbains** bien pourvus en services afin de maintenir et de renforcer la présence de familles (familles, familles recomposées,) et d'actifs cadres.
- **d'adaptation du logement** pour les publics âgés et les personnes en situation de handicap.

Ces objectifs peuvent être traduits localement dans les PLH et les PLUI valant PLH.

La diversification de l'offre de logements vise à développer l'offre de logements aidés et des réponses adaptées aux séniors et aux publics spécifiques déclinés dans les objectifs ci-après.

Il s'agit aussi de prendre en compte l'intérêt de l'offre locative intermédiaire (Logements Locatifs Intermédiaires) lorsque le marché le permet (zonage B1) et qu'elle contribue à une meilleure couverture des besoins entre l'offre libre et de logements aidés.

Développer une offre en logements locatifs aidés (dits « A Loyer Modéré ») et en accession aidée à la propriété, qui soit adaptée aux besoins réels de la demande sociale (et intègre les exigences légales).

Cette offre sera favorisée à proximité des centralités et des services, et donc en particulier dans les pôles de l'armature urbaine du SCoT et les centres-bourgs. Cela n'exclut pas la place d'une offre plus isolée en secteur rural pour répondre à des besoins locaux.

Le développement de l'offre aidée (locatif, accession) tiendra aussi compte :

- des exigences légales en matière de constructions de logements aidés ;
- des besoins plus marqués de petits et moyens logements, qui répondent notamment à la demande de décohabitants et de personnes âgées.
- des besoins pour les ménages aux revenus modestes.
- des opportunités de développer des programmes intergénérationnels.
- l'intérêt et le potentiel du Bail Réel et Solidaire dans les secteurs où le marché immobilier est le plus tendu, notamment dans une logique de logement social pérenne.

Assurer une offre attractive et diversifiée pour les personnes âgées, en ville et à la campagne, qui s'articule avec une politique de maintien à domicile.

Poursuivre une politique de « bien vieillir » dans le territoire appelle notamment à :

- Soutenir la présence d'une offre de résidences autonomie (MARPA, ...), de logements regroupés attractifs pour séniors non dépendants (béguinage...), de structures conviviales favorisant aussi la mixité générationnelle.
- Encourager les formes innovantes d'habitat : collocation, habitat partagé, logement évolutif ...
- Poursuivre les politiques d'adaptation des logements pour le maintien à domicile.
- Prendre en compte plus largement les enjeux d'accès au soin et à la santé.

Soutenir une réponse adaptée aux besoins des publics spécifiques

La réponse concerne les publics tels que : personnes en difficulté, personnes à mobilité réduite, personnes en situation de handicap, jeunes travailleurs, gens du voyage, travailleurs saisonniers ...

2.3 A horizon 2046, des perspectives d'évolution démographique, d'emplois et de logements traduisant le projet de territoire durable porté par le SCoT

Les perspectives démographiques et d'emplois à horizon 2046

Le projet met en avant le « bien vivre ensemble et localement » dans l'urbain et le rural, ainsi que la performance économique de l'Arrageois. L'ensemble constituant un socle indissociable de l'équilibre et de la cohésion du territoire.

A horizon 2046, il s'agit ainsi de s'organiser pour accompagner une croissance de la population autour de 0,2% par an en moyenne sur la période, soit environ 8 700 habitants supplémentaires en 2046 par rapport à 2022 (170 007 habitants au total en 2022 – Insee).

- Ce taux de croissance en 24 ans se positionne sur une marge supérieure mais proche de celui observé sur les 5 années récentes 2016-2022 (0,12%/an).
- Il est similaire à celui observé sur 2011-2016 (0,2%/an), mais inférieur à celui de 1999-2011 (0,35%/an) afin de tenir compte de dynamiques locales (vieillesse de la population, etc.) ainsi que d'un contexte englobant (France, Hauts de France, Pas de Calais) orienté au ralentissement de la démographie.

Les perspectives démographiques se projettent ainsi sur une croissance mesurée de la population et traduisent plusieurs volontés et leviers d'actions activés par le projet du SCoT :

- **Répondre aux besoins spécifiques de l'arrageois pour maintenir le multigénérationnel et soutenir une évolution équilibrée des dynamiques sociales** : intégrer les tendances au vieillissement de la population et favoriser l'arrivée de populations plus jeunes, favoriser l'accès au logement pour des ménages aux revenus et qualifications différents, ...
- **Valoriser l'attractivité résidentielle et économique afin de favoriser la fidélisation et l'accueil d'actifs et de jeunes**. Le projet vise à faciliter les projets de vie des habitants dans le territoire, et notamment des actifs pour assurer la cohérence avec la stratégie économique ;

- **Se fixer l'objectif de réaliser environ au moins 64% de nouveaux logements dans le tissu bâti existant à l'échelle du SCoT**. Cet objectif ambitieux contribuera à renforcer la démographie et la vie sociale des centres des villes, bourgs et villages, et s'articule avec une politique volontariste d'amélioration de l'habitat et de rénovation thermique des logements.
- **Soutenir la performance économique favorisant la création d'emplois**
 - **Le projet économique dans la CUA**, pôle majeur rassemblant 80 % des emplois du SCoT (2022), s'inscrit dans la perspective de favoriser la création autour de 600 emplois par an en moyenne sur la période, dont environ 77 % potentiellement créés dans les tissus urbains et parcs d'activités existants. Sur 2016-2022, la CUA a gagné quasiment 4 000 emplois (soit autour de 630 emplois par an) confirmant sa forte attractivité.
 - **Les intercommunalités de la CCCA et de la CCSA** présentent aussi des tendances favorables entre 2016 et 2022 avec respectivement environ 430 (70 emplois /an) et 600 emplois (100 emplois /an) créés. Il s'agit pour le futur de soutenir une dynamique d'emploi porteuse (ordre de grandeur 40/50 emplois par an).
- **Mettre en œuvre la trajectoire de sobriété foncière et un projet territorial compatible avec la sauvegarde des ressources**. Cet objectif suppose une maîtrise encadrée du développement de l'urbanisation et de la capacité d'accueil en cohérence avec la préservation de la biodiversité et des ressources et avec les fonctions urbaines.

Ses perspectives démographiques prennent ainsi en compte les tendances démographiques et les 3 axes du projet du SCoT, intégrant le projet économique, pour une évolution équilibrée du territoire, sa durabilité et son attractivité pour y vivre et y travailler

La structuration résidentielle et les besoins en logements

Au regard de ces dynamiques et du projet du SCoT dans son ensemble, notamment de son armature urbaine et économique, la structuration résidentielle et les besoins en logements sont envisagés de la manière suivante.

- ▶ **La croissance démographique à horizon 2046** est orientée en ordre de grandeur ainsi :
 - **CUA**, une croissance autour de 0,28%/an. Cette intercommunalité a vocation à accueillir autour d'au moins 80% de la croissance démographique du SCoT.
 - **CCCA**, l'objectif est d'accompagner la consolidation de la démographie avec une croissance autour de 0,10%/an.
 - **CCSA**, l'objectif est de réorienter la tendance de diminution de la population observée sur 2016-2022, vers la stabilisation du nombre d'habitants puis une croissance légère à terme autour de 0,02%/an.
- ▶ **A horizon 20 ans, les besoins en logements pour accompagner l'évolution de la population à l'échelle du SCoT sont d'environ 12 250 logements, soit autour de 611 logements par an en moyenne sur la période (1).**
 - Les objectifs de valorisation de l'attractivité des centralités (des villes, bourgs et villages) existants et de limitation de la consommation d'espace amènent à **favoriser la création d'environ au moins 64 % des logements créés dans le tissu bâti existant, à l'échelle du SCoT (soit autour de 7 800 logements en 20 ans).**
 - **Cette mobilisation du tissu bâti existant pour l'accueil de capacités résidentielles sera déclinée localement en fonction des potentiels disponibles des communes** (dents-de-scie, projet de renouvellement urbain, changements d'usages du bâti, ...). Elle visera une densification qualitative tenant compte des morphologies urbaines et architecturales locales ainsi que des enjeux de maintien de respiration dans le tissu urbain notamment pour la trame verte urbaine, la gestion des risques et des eaux de pluies (ruissellements, ...), le maintien ou le développement d'îlots de fraîcheur...

En cohérence avec l'armature urbaine du SCoT :

- ▶ **L'ensemble des pôles** (les pôles majeur, pivot et d'équilibre) a vocation à organiser les capacités résidentielles structurantes et majoritaires du territoire du SCoT. **Il s'agit d'assurer un centrage** du développement adapté aux spécificités urbaines et rurales des différents secteurs du SCoT qui permettent **d'intensifier l'accueil résidentiel en proximité des services, solutions de mobilités et polarité d'emploi.**
- ▶ **L'ensemble des communes rurales** à vocation à préserver la vitalité du lieu de vie local et les fonctions du quotidien :
 - **Rechercher (à minima) le maintien de son niveau de population et renforcer l'attractivité résidentielle des centres des bourgs et des villages** à travers l'amélioration de l'habitat (dont la rénovation énergétique), la mobilisation des potentiels de densification du tissu bâti existant (mobilisation adaptée au contexte local), la mise en valeur du patrimoine et des espaces publics.
 - **Maîtriser et stabiliser le développement de l'urbanisation afin de préserver la qualité de vie locale et leurs cadres rural, naturel et paysager locaux.**

(1) Les indicateurs retenus pour l'estimation des besoins en logement du SCoT à 20 ans

- **Intégrer les effets de la baisse de la taille moyenne des ménages que le vieillissement et les modes de vie accentuent (divorces, familles monoparentales...).**

En effet, le maintien d'un même niveau de population avec une taille moyenne des ménages en diminution suppose des besoins en logements à prendre en compte dans le besoin global en logements.

Cette taille moyenne des ménages varie selon les secteurs du territoire en fonction de la structure de la population (âge, etc.), mais aussi du niveau d'arrivée de nouvelles populations. Par exemple, dans la CUA, cette baisse tend à s'accroître en allant vers un niveau bas (2,15 personnes en moyenne en 2022, contre 2,28 en 2010), alors que dans la CCSA la taille des ménages est plus élevée mais sa baisse a été plus accentuée (2,45 en 2022, contre 2,61 en 2011). De même dans la CCCA (2,42 en 2022, contre 2,58 en 2011).

Les perspectives du SCoT envisagent ainsi une baisse du nombre moyen d'habitants par résidence principale passant de 2,24 en 2022 à environ 2,06 en 2046 (contre 2,38 en 2011). Elles tiennent compte des tendances passées au desserrement des ménages, tout en cherchant à les atténuer : elles conjuguent tendances au vieillissement et arrivée de jeunes et d'actifs.

- **Intégrer la lutte contre la vacance sur les secteurs localisés problématiques dans un contexte où le taux global de vacance dans le territoire n'est pas élevé (7,8% en 2022) mais proche de la moyenne nationale (8% en 2022).**

L'objectif est d'abaisser ce taux de vacance de 7,8% en 2022 vers environ 6,9% en 2046 ; ce qui correspond à un taux fréquent et approprié pour le fonctionnement normal du parc de logement (rotation du parc). Il s'agit ainsi de traiter les situations de vacance structurelle réelle, souvent localisées, à travers des dispositifs locaux. Cette réduction de la vacance représente autant de logements qui n'auront pas à être construits pour répondre aux besoins en logements du projet de SCoT.

A titre d'information le nombre de logements vacants en 2024 selon les données « Lovac » identifie dans le territoire 944 logements vacants depuis plus de deux ans ; ce qui est potentiellement plus proche de la réalité de la vacance que les données Insee (6 523 logements vacants en 2022). En effet, ces dernières comptabilisent tous les logements inoccupés, y compris des logements s'inscrivant dans le fonctionnement normal du parc (cf. définition des logements vacants selon l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1059>).

- **Intégrer les besoins pour le renouvellement du parc de logement existants (démolition/reconstruction, changement d'usages, renouvellement urbain...).**

Les perspectives du SCoT s'appuient sur un taux de renouvellement du parc d'environ 0,14% / 0,15% par an (ce qui correspond à un renouvellement de 14%/15% du parc total en 100 ans), soit un taux « moyen » mais majoré pour favoriser le renouvellement du parc existant et améliorer son utilisation.

- **Intégrer les besoins pour accompagner la croissance démographique, soit une croissance de la population de 0,2%/an à horizon 2046.**

- **Intégrer le maintien du taux de résidence secondaire dans le parc total de logement, lequel est peu élevé en 2022 avec environ 1,3%.**

présentant des difficultés de remise sur le marché. Les données LOVAC identifient 944 logements vacants depuis plus de deux ans en 2024, ce qui est potentiellement plus proche de la réalité de la vacance, mais peut être parfois sous-estimée.

Les données Insee recensent 6 523 logements vacants en 2022 dans le SCoT. Elles incluent différentes situations d'inoccupation (attente de vente, de location, de succession, de réoccupation, etc.) qui ne correspondent pas nécessairement à des logements durablement vacants. Le volume statistique de la vacance apparaît ainsi plus large que la seule vacance de longue durée généralement identifiée comme

2.4 Promouvoir un cadre de vie durable et attractif en s'appuyant sur un urbanisme favorable à la santé, à la proximité et mieux adapté au changement climatique

L'objectif est de faire évoluer la manière d'aménager en tenant compte des spécificités arrageoises, urbaines et rurales, afin de mieux intégrer les enjeux de transitions écologiques et climatiques, et de promouvoir un cadre bâti agréable pour les habitants, propice à la santé, à des espaces de vies animés.

2.4.1 Réduire l'imperméabilisation du milieu urbain afin de lutter contre les ruissellements et de développer la nature en ville harmonieusement dans le paysage local

L'objectif est de rendre le milieu urbain plus perméable afin de gérer plus efficacement les eaux pluviales (lutte contre les ruissellements) et d'y favoriser une végétalisation adaptée aux contextes locaux bénéficiant à des continuités écologiques et au bien-vivre des habitants : espaces récréatifs et/ou paysagers, îlots de fraîcheur, ...

- ▶ **Réduire l'imperméabilisation du milieu urbain existant et limiter l'imperméabilisation des sols dans les nouveaux aménagements :** espace public, stationnement, cours d'écoles, espaces artificialisés sous-utilisés/délaissés en milieu urbain et en parcs d'activité, ...
 - Prendre en compte, le cas échéant, les possibilités de rétablissement de fonctions écologiques et/ou hydrauliques des sols (désartificialisation, restauration écologique) dans des espaces de parcs d'activités et du milieu urbain susceptibles d'accueillir des compensations d'artificialisation et/ou écologiques pour des projets stratégiques d'urbanisation.
- ▶ **Adapter la végétalisation des espaces urbains au niveau local en prenant en compte les typicités architecturales, paysagères urbaines et des usages des habitants des communes arrageoises (mail d'arbres, espaces publics plantés, continuité de jardins préservés, ...).** L'objectif est de valoriser conjointement nature et identité locale avec des espaces végétalisés bien intégrés dans l'ambiance paysagère urbaine locale et le fonctionnement du quartier, du centre-ville, du bourg et du village.

- ▶ **Utiliser les potentiels de (ré)aménagement d'espaces de nature en ville pour le développement d'espaces récréatifs pour les habitants et d'îlots de fraîcheur adaptés au contexte local.**
- ▶ **Articuler le développement de liaisons douces avec la réduction de l'imperméabilisation des sols en milieu urbain**

2.4.2 Rendre plus efficace l'économie d'espace dans l'aménagement et valoriser les lieux de vie dans un cadre agréable, propice à la santé et à la proximité

L'objectif est d'articuler la densification de l'urbanisation intégrant les enjeux de transition écologique avec la préservation d'un cadre bâti agréable à vivre et de ses typicités reflétant l'identité arrageoise, la convivialité d'espaces de vies animés.

Le projet vise ainsi à faire évoluer et diversifier les modes d'urbanisation vers des formes urbaines plus compactes qui offrent aux habitants des conditions de vie agréables, dans un cadre attractif et favorable à la santé et à l'adaptation au changement climatique. Il s'agit aussi de valoriser la proximité, en favorisant la mixité des usages dans l'espace urbain en parallèle de la diversification des morphologies bâties afin de donner plus de liberté de choix, aux personnes comme aux activités compatibles avec la proximité de l'habitat, pour se loger. Le développement des mobilités douces participe de cet objectif.

Ces objectifs supposent d'être adaptées aux spécificités locales arrageoises, urbaines et rurales.

Diversifier les formes urbaines et des logements, et optimiser les usages dans le tissu bâti

- ▶ **Utiliser le levier de la diversification des formes urbaines pour diversifier la taille et les formes de logements et des espaces de vies extérieurs privés,** répondant mieux ainsi à la variété des attentes des ménages (appartements, maison groupées, maison de villes avec jardinet...);

- ▶ **Favoriser une organisation de l'espace plus efficace permettant d'accroître la densité urbaine et de libérer des espaces non imperméabilisés** propices à la nature en ville, aux îlots de fraîcheur, à l'infiltration des eaux pluviales et à des prolongements des logements par des espaces extérieurs agréables (jardins privatifs, partagés ...).
- ▶ **S'appuyer sur le mode d'implantation du bâti, les formes architecturales et les plantations afin :**
 - **De proposer un usage fonctionnel** des espaces intérieurs et extérieurs et gérer l'intimité des lieux privatifs ;
 - **D'organiser des continuités ou transitions paysagères harmonieuses** entre les opérations d'aménagement (en renouvellement urbain et en extension) et le tissu bâti existant aux abords.
 - **Promouvoir l'approche bioclimatique dans la construction et la rénovation.**
- ▶ **Prendre en compte l'intérêt de l'habitat évolutif pour s'adapter aux évolutions des projets de vie et des besoins des habitants :** services/espaces communs intégrés à des projets immobiliers, pièces en plus, etc.).
- ▶ **Favoriser la multifonctionnalité dans la construction, dans les secteurs qui s'y prêtent**, par exemple bureau ou commerce de proximité en rez-de-chaussée et logement au premier étage, ...

Prioriser les développements résidentiels dans l'enveloppe urbaine existante par la mobilisation des capacités de densification et de mutation du tissu bâti.

Les capacités d'optimisation de l'enveloppe urbaine existante pour accueillir de nouveaux logements dépend des contextes communaux et doit aussi tenir compte des enjeux de maintien de respiration dans le tissu urbain (nature en ville, gestion des eaux pluviales et des risques, ...) ainsi que de fonctionnement d'exploitations agricoles dans certains centres de villages ou de bourgs.

Intensifier les espaces urbanisés, avec des morphologies adaptées au cadre d'implantation, pour renforcer des centralités vivantes.

Ces centralités peuvent relever de différentes échelles de fonctionnement (la ville, le bourg, le village, le quartier, ou encore un micro-quartier) :

- ▶ Les centres des bourgs, villages et villes, avec un objectif de renforcer leur offre commerciale et de services de proximité accessibles depuis les secteurs d'habitat périphériques.
- ▶ Des centralités de quartier dans le pôle majeur (Arras et communes de la première couronne urbaine d'Arras) fonctionnant en cohérence avec les centres historiques, et intégrant les besoins et liens possibles avec les parcs d'activités limitrophes, les nœuds de mobilité (dont le secteur gare) et les pôles de services en centre urbain.
- ▶ Des micro-centralités dans les bourgs et villages s'appuyant sur un regroupement d'équipements-services propre à favoriser un lieu de vie et des espaces publics conviviaux avec lesquels les secteurs d'habitats limitrophes chercheront à s'arrimer et la mixité fonctionnelle à se développer.

En outre, il s'agit de poursuivre le processus de renouvellement et de requalification urbains, en particulier sur le Pôle d'Arras (Anru 3, action cœur de ville, ...).

Promouvoir les modes doux de déplacement et les pratiques favorables à la santé des populations, dans un cadre urbain favorisant le lien social

- ▶ **Soutenir le développement d'itinéraires doux** qui soient attractifs pour les déplacements de proximité notamment dans les centres-villes commerçants, entre quartiers, mais aussi vers les nœuds de mobilités, les espaces publics accueillant des rassemblements, les sites patrimoniaux urbains, ou encore vers les trames vertes urbaines...
- ▶ **Favoriser la consolidation et le développement d'espaces récréatifs et de nature utile pour les habitants :** aires de jeu et de lieux de pratique sportive, lieux de rencontre pour favoriser le lien social
- ▶ **Continuer de faire de l'espace public un espace de vie sociale, attractif et convivial :**
 - en y développant la place du piéton et du vélo (de manière adaptée au contexte) ;
 - en prenant compte les besoins de lieux de regroupement ou pour les activités temporaires (marché, festival local...) ;
 - en poursuivant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des équipements, voiries et secteurs de transports en commun...

3 Renforcer notre positionnement et rayonnement de territoire innovant, productif et connecté

3.1. Faire rayonner la destination touristique et culturelle, diversifier l'offre et continuer d'innover en valorisant les logiques de séjours et de parcours maillant tout l'Arrageois

L'Arrageois est fort de marqueurs culturels, historiques, patrimoniaux et d'activités événementielles renommés qui bénéficient au cadre de vie des habitants et aux activités touristiques, par ailleurs facilitées par l'accessibilité accrue du territoire au cœur de la Région (tourisme de mémoire, MainSquare, tourisme d'affaires, patrimoines bâtis et historiques remarquables et d'exception, musées, etc.). La stratégie est de continuer de valoriser ces marqueurs identitaires mais aussi de diversifier l'offre culture-tourisme en impliquant tous les secteurs du SCoT pour élargir le panel d'activités et favoriser le séjour sur place.

Cette diversification dans le territoire est propice au développement du tourisme vert, du tourisme lent et des pratiques récréatives, sportives et de ressourcement faisant écho aux attentes des populations en termes de santé/bien-être, de découverte, de proximité à la nature.

Le territoire peut capitaliser ainsi sur ses ressources liées à l'histoire, au patrimoine, à la culture, à ces sites naturels, paysagers et d'équipements favorisant les pratiques récréatives, sportives et culturelles, intégrant des activités de plein air variées. Cette diversification est également un levier pour conforter un positionnement dans le tourisme durable, notamment à travers une offre de découverte et de culture environnementale autour des richesses écologiques et paysagères du territoire, dont les milieux en lien avec l'eau qui constitue un patrimoine à mieux faire connaître, et à travers des mobilités alternatives (vélo, etc.).

L'enjeu est cependant de développer les conditions favorables au séjour des visiteurs ; ce qui nécessite de renforcer les possibilités d'enchaînement d'activités touristiques animant le temps sur place, et de soutenir une offre d'hébergement (en ville et à la campagne) et de services adaptée. Il s'agit ainsi de favoriser le développement de « chaînes de valeur touristiques » par l'articulation des activités, des services et des coopérations entre acteurs qui, ensemble, participent à la construction de l'expérience touristique des visiteurs et aux retombées économiques locales (hébergement, activités touristiques, patrimoine, commerces, restauration, loisirs, événements, productions locales, ...). Les collectivités du territoire ont développé l'outil de la SPL « Arras Pays d'Artois Tourisme » afin de structurer l'offre touristique et améliorer sa visibilité.

Le tourisme d'affaires doit aussi rester un atout différenciant à valoriser durablement d'autant plus qu'il favorise les dynamiques et l'attractivité économiques du territoire, mais aussi des opportunités de séjours combinant tourisme d'affaires et tourisme d'agrément.

La localisation de l'Arrageois et son accessibilité par des grands axes de communication (routiers et ferrés) et voies vertes d'échelles nationales et régionales sont aussi des atouts sur lesquels capitaliser :

- Pour capter des flux touristiques en lien avec le littoral de la Manche, Paris et l'Europe du Nord ;
- Pour la structuration de l'offre culture-tourisme avec le bassin minier, mais aussi sur l'axe Avesnois, Escaut-Canal de St-Quentin, Boulonnais, Baie de Somme- Amiens – Vallée de la Somme et autour du Canal Seine Nord Europe.
- Pour conforter la destination de tourisme mémorial dans l'Arrageois.

3.1.1 Renforcer le rayonnement du tourisme de mémoire, du tourisme patrimonial, de la culture et d'activités événementielles

- **Continuer la mise en valeur culturelle et touristique de sites de mémoire, historiques, d'architecture et du patrimoine remarquables** : sites de la 1^{ère} et de la 2^{ème} guerre mondiale, lieux et patrimoines d'exception notamment à Arras « Ville d'Art et d'Histoire » (les Grands Places et la Citadelle classées au patrimoine de l'UNESCO, le Beffroi, l'Abbaye St-Vaast, ...), dans les « Villages Patrimoines » du territoire, à travers le réseau de découverte du patrimoine, des châteaux et d'églises fortifiées (notamment dans le CCCA et la CUA), ...

Le fort rayonnement patrimonial et culturel diffusé par la ville d'Arras doit être soutenu durablement, notamment à travers ses grands projets de valorisation du patrimoine d'exception : mise en valeur des Grandes Places (piétonisation...), mise en valeur de l'Abbaye Saint-Vaast comme pôle culturel et équipement touristique d'envergure (hôtellerie de qualité, lieu de séminaires, culturel, ...), ...

Le tourisme de mémoire s'inscrit dans un tourisme de rayonnement international qu'il s'agit de continuer de valoriser à travers différentes initiatives et projets, par exemple :

- La commémoration de la bataille d'Arras, le développement de la Carrière Wellington avec la création d'un parc mémoriel (mémoire de la 1^{ère} guerre mondiale) et la mise en valeur de lieux de souvenir de la 2^{ème} guerre mondiale (Mur des Fusillés), ... ;
 - L'adaptation du tracé de la Véloroute de la mémoire V32 dans le sud du SCoT pour mieux desservir des lieux de mémoire ;
 - La complémentarité de l'offre avec le mémorial de Vimy et les lieux de mémoire vers Albert qui permet de densifier les possibilités de parcours et de visites favorisant le séjour.
- **Poursuivre et valoriser le grand événementiel, support de culture, de partage, d'activités festives et de notoriété** : valorisation des grandes dates MainSquare, Ville de Noël, Championnat du Monde de la Frite, ...
- **Promouvoir une offre diversifiée d'activités et sites culturels et leur mise en réseau** (musées, cinémas, activités et parcours de découverte de spécificités locales, initiatives culturelles associatives, etc.) afin de proposer aux usagers un plus large choix de pratiques et des alternatives dans le parcours touristique, leur séjour.

Les Villages Patrimoines de l'Arrageois en 2026

- CCSA : Rocquigny, Croisilles, Bullecourt.
 - CUA : Beaumetz-les-Loges, Wailly, Monchy-le-Preux, Etrun, Mont-Saint-Eloi, Neuville-Saint-Vaast, Thélus, Farbus.
 - CCCA : Pas-en-Artois, Avesnes-le-Comte, Habarcq, Hermaville, Savy-Berlette, Camblain-l'Abbé.
-

3.1.2 Diversifier de l'offre touristique favorisant le séjour, un maillage en réseau de tout l'Arrageois et des activités orientées vers le tourisme vert, le sport, le ressourcement, la culture environnementale et la découverte

- **Développer les mises en réseau d'activités récréatives, de loisirs, sportives, culturelles et de tourisme vert** en s'appuyant sur les spécificités et les atouts des ressources locales des différents secteurs du SCoT : paysage, histoire, patrimoine, nature, savoir-faire, culture, équipements de loisirs (valorisation de l'aérodrome d'Arras-Roclincourt dans l'économie touristique et l'offre de loisirs ...), ...
- **Rechercher et valoriser les complémentarités et les continuités de parcours avec les circuits et offres touristiques des territoires voisins**, notamment : bassin minier, Pays des Coquelicots, Ternois, Nord Picardie, Osartis Marquion ...
- **S'appuyer des lieux d'intérêts forts, les réseaux de voies douces et les vallées du territoire pour développer en réseau une offre touristique dynamique avec du choix qui favorise le séjour sur place et l'irrigation de l'Arrageois.**

- **Les vallées sont des points d'ancrage à valoriser pour le tourisme vert, les activités sportives, récréatives, de détente et de culture environnementale en contexte d'espaces naturels et paysagers à préserver.**

La vallée de la Scarpe notamment offre des atouts permettant de valoriser une diversité d'activités de loisirs (activités nautiques, sport, marche, découverte de la nature, ...) et des parcours pouvant capitaliser aussi sur des équipements culturels et touristiques en milieu urbain (Cité Nature, complexe Aquarena, projet de cinéma, etc.). L'objectif est de proposer du choix et de faciliter l'enchaînement d'activités favorisant les logiques de séjour.

Adaptée à leurs caractéristiques propres, la mise en valeur des autres vallées du territoire et les ramifications autour de l'ensemble des vallées est à promouvoir dans une même logique de parcours jalonnés de points d'animation : vallées du Crinchon, du Gy, du Cojeul, de l'Authie, de la Canche, de la Sensée, etc.

- **Le réseau de véloroute, voies vertes, de randonnées et liaisons douces locales est essentiel pour la mobilité touristique durable et la structuration du tourisme vert** (dont de pleine nature), de mémoire, sportif et de ressourcement. L'objectif est de favoriser les dessertes

appropriées des sites d'intérêt culturels et touristiques et l'interconnexion de différents parcours dans le territoire (nord-sud, est-ouest) tout en recherchant les accroches à des grands axes doux : Via Francigena, Véloroute de la mémoire, etc.

- **La valorisation du Canal Seine Nord Europe** en favorisant les interconnexions des circuits locaux touristiques et de voies douces avec les points d'intérêts touristiques et les voies douces bordant le CSNE.

3.1.3 Inscrire le tourisme dans l'approche de développement durable portée par le projet du SCoT

L'approche durable du tourisme à l'échelle du SCoT s'exprime à travers notamment :

- ▶ Une offre touristique et de loisirs contribuant à enrichir la diversité des équipements et services aux habitants du territoire ;
- ▶ Une mise en valeur touristique et culturelle des lieux respectueuse de leur sensibilité écologique et du fonctionnement de l'activité agricole éventuellement présente dans les environs ;
- ▶ Le développement d'activités de pleine nature permettant aux publics de mieux connaître le patrimoine environnemental local (réservoirs de biodiversité forestiers, rivières, marais, ...) et de sensibiliser sur les enjeux de sa préservation, dont le patrimoine lié à l'eau (milieu aquatique, milieu humide, ressource en eau, moulins, ...) ;
- ▶ Le développement d'un tourisme vert et de santé s'alliant avec le développement du réseau de voies douces et de la pratique des modes actifs (à pied, à vélo) : cf. volet mobilité.
- ▶ La promotion et la mise en valeur des productions agricoles locales (circuits courts, etc.) et de l'agrotourisme.
- ▶ Une politique de restauration des milieux écologiques mettant fortement l'accent sur les espaces aquatiques et humides, notamment dans les vallées structurantes du territoire.
- ▶ La mise en valeur paysagère des lisières urbaines et de cônes de vue remarquables.

3.1.4 Favoriser un développement diversifié de l'offre d'hébergements et de services touristiques

- ▶ **Favoriser la diversité des formes et des gammes dans l'offre d'hébergement** tout en tenant des besoins plus spécifiques pour l'accueil de groupes, le tourisme d'affaires, le voyage multigénérationnel (familles ou groupes multigénérationnels...), les séjours d'exception : Hôtellerie de différentes gammes (dont haut de gamme, de charme, adaptées aux groupes, ...), gîtes & chambre d'hôtes, hébergement de plein air, ...
- ▶ **Poursuivre l'information touristique** en mettant notamment en avant les opportunités de parcours et de séjour dans le territoire.

3.1.5 Soutenir l'offre touristique d'affaires

Le développement du pôle d'échange multimodal et du pôle d'affaires dans le secteur gare d'Arras, les équipements universitaires et de recherche, l'Atria, Artois Expo, les grandes entreprises, le déploiement des mobilités par train grâce au SERM... sont des appuis majeurs pour développer une offre touristique d'affaires à Arras qui renforce sa visibilité à grande échelle.

L'offre d'affaires peut aussi trouver des supports de développement dans le rural en lien avec la dimension productive du territoire et l'évolution des pratiques de séjour combinant tourisme d'affaires et d'agrément (séminaire, etc.).

La trame culturelle et touristique de l'Arrageois

Culture-tourisme : Principe de mise en réseau structurée pour irriguer tout le SCOT et favoriser la continuité des parcours et le séjour, en s'appuyant :

Sur les pôles et flux touristiques majeurs :



Sur les équipements et sites irriguant le territoire :

Office de tourisme

Patrimoine, histoire et culture

Patrimoine bâti remarquable

Châteaux

Musées

Produits du terroir

Arts et Artisanats

Sites de mémoire

Tourisme vert, loisirs, récréation

Parcs et jardins

Sentiers de randonnées

Cyclotourisme

Bases de loisirs

Bases nautiques

Bases de loisirs aériens

Piscines

Pêche et étangs

Campings

Visites à la ferme

Centres équestres

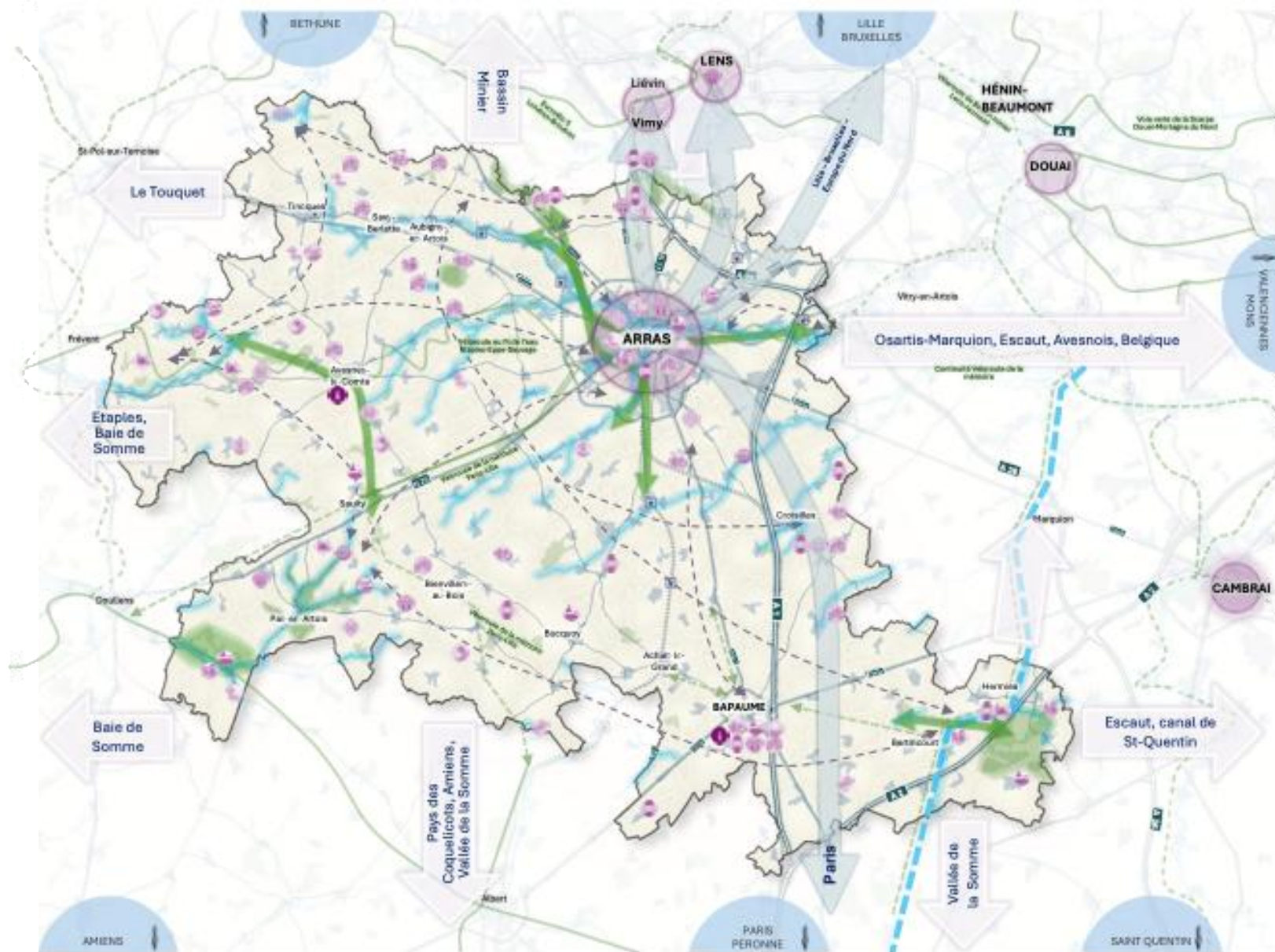
Sur des réseaux internes structurants :

Véloroutes, axes cyclables principaux dont En projet

Vallées, trame verte et bleue

Axes internes structurants

Sur les réseaux externes (synergies) :



3.2 Renforcer les moyens de mobilités dans, depuis et vers l'Arrageois, pour garantir une proximité connectée valorisant le cadre de vie, les transitions environnementales et le rayonnement territorial

3.2.1 Renforcer la position stratégique du territoire dans les flux et réseaux de déplacements régionaux, nationaux et européens, avec une approche durable de la mobilité

Renforcer l'interconnexion du territoire et la performance des mobilités au sein des grands réseaux régionaux et nationaux de déplacement

L'Arrageois bénéficie d'axes et points de desserte forts dans les grands réseaux d'infrastructures et services de déplacements régionaux et nationaux (A1, desserte TGV, TER, RD 939, N25, ...). Ils offrent aux habitants et aux entreprises des possibilités de déplacement à différentes échelles, tout en étant le support d'axes économiques majeurs et d'échanges intenses entre les différents bassins de vie au cœur de la Région (bassin minier, Ternois, Cambrésis, ...).

Pour l'avenir, l'objectif est de développer des mobilités qui profitent durablement à la qualité du cadre de vie et au rayonnement économique et culturel du territoire, en amplifiant l'interconnexion de l'Arrageois à ces grands réseaux existants et en projet (Service Express Régional Métropolitain, Canal Seine-Nord Europe, ...), et en accélérant les transitions vers des déplacements plus performants et réduisant leur empreinte environnementale (réduction de la consommation d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre...). Il implique notamment de :

- ▶ **Maintenir dans la durée une desserte TGV de premier plan de la Gare d'Arras** notamment depuis Paris et Lille ;
- ▶ **Intégrer les projets du Service Express Régional Métropolitain des Hauts de France (SERM)** qui permettra le redéploiement de connexions performantes par le train avec les villes du cœur de Région (bassin minier, Cambrésis, Béthunois, ...), la métropole lilloise, le sud et le nord régional (Amiens, Calais, Dunkerque, ...) ;

- ▶ **Valoriser l'étoile ferroviaire arrageoise par les lignes TER** en consolidant le niveau de desserte des gares du territoire (sur les 3 axes entre Arras et Tincques, Arras / Achiet-le-Grand, et Arras / Bassin minier), en soutenant des connexions attractives notamment avec le bassin minier et St-Pol sur Ternoise, et à plus grande échelle des connexions vers Normandie (via l'amiénois).
 - La consolidation de l'offre dans les gares du territoire, notamment dans celles de communes rurales (qui seront à déterminer en concertation avec les autorités compétentes de la mobilité et les territoires), est un des leviers de rabattement des flux vers le train et des solutions de déplacements sûrs, plus écologiques et économiques.
- ▶ **Prendre en compte dans la durée les besoins d'amélioration de la N25 et de la RD939** qui sont des axes routiers stratégiques :
 - pour les flux économiques régionaux et de l'Arrageois ;
 - pour la mobilité des personnes entre les bassins de vie et d'emplois nord, sud, est et ouest du territoire, mais aussi avec ceux des territoires voisins (bassin minier, Cambrésis, Ternois, ...) ;
 - pour soutenir la hiérarchisation des circulations déjà bien engagée au sein de la CUA ;
 - pour la sécurisation des circulations sur la N25.
- ▶ **Accompagner la mise en œuvre du Canal Seine Nord Europe (CSNE)** et favoriser localement le développement de liaisons douces et de l'offre tourisme-loisirs en lien avec celles proposées aux abords du CSNE (chemins de halage, belvédère sur le canal et le paysage, ...).

Déployer le rôle stratégique du secteur gare d'Arras comme pôle d'échange multimodal majeur du SCoT et levier de transformation urbaine valorisant le cadre de vie local et le rayonnement du Grand Arras

Déjà engagé, le projet de pôle d'échange multimodal d'Arras constitue un véritable atout pour la desserte du territoire et l'interconnexion des itinéraires internes et externes avec différentes modes des déplacements.

Pôle majeur de mobilité du SCoT, il s'insère dans un projet complet de transformation urbaine du secteur gare. Ce projet permettra de valoriser le cadre

de vie local et la destination économique du Grand Arras avec le développement d'un pôle d'affaires dans un quartier attractif et retissant des liens avec les quartiers voisins. Il s'agit ainsi notamment de :

- Recentrer les différents modes de déplacement (train, bus – gare régionale, voiture, mobilités douces) avec des aménagements facilitant les changements de mode pour les usagers : déplacement de la gare interurbaine déjà réalisé, parking silos à venir, liaison douce reliant au secteur sud du Faubourg Ronville, ... ;
- Réaménager le secteur autour de la place Foch et du parvis de la gare afin de déployer le nouveau réseau de transport en commun et de faciliter les mobilités douces et les liens avec le centre-ville ;
- Développer un pôle d'affaires renforçant la destination économique d'Arras sur les activités de services tertiaires, d'innovation et d'événementiel.

Assurer une gestion maîtrisée des flux sur les axes routiers majeurs et dans l'espace urbain aggloméré de la CUA par un contournement routier adapté d'Arras et en poursuivant une stratégie de « territoires durables et apaisés »

L'objectif est de renforcer encore le rabattement des flux de transit sur la rocade d'Arras (notamment les flux de poids lourds) afin d'éviter leur traversée du milieu urbain de l'agglomération et d'y poursuivre l'apaisement des circulations au profit d'un cadre urbain propice à la qualité de vie et à la santé. Il s'inscrit dans une stratégie plus globale visant plusieurs cibles d'amélioration de la hiérarchisation des circulations et de leur fluidité :

- Fluidité des circulations aux points d'entrée de l'agglomération, sur la rocade et dans le milieu urbain. Pour l'avenir, il s'agit aussi d'être en mesure d'anticiper et de gérer des hausses de flux qui seraient liées aux effets économiques du CSNE entre les secteurs du Cambrésis, de l'Arrageois et du bassin minier ;
- Des déplacements facilités pour les populations dans, depuis et vers l'espace urbain aggloméré (dont les mobilités pendulaires entre les autres bassins de vie du territoire et l'agglomération d'Arras), avec notamment de meilleures conditions d'accès des usagers au pôle d'échanges multimodal d'Arras, aux pôles d'équipements et d'emplois de l'agglomération, ainsi qu'aux espaces de vie culturelle et touristiques ;

- Apaisement des circulations en milieu urbain contribuant à la performance des dessertes en transports collectifs et des modes actifs, dans un cadre urbain sûr, agréable à vivre et marqué par une plus grande présence de la nature en ville.

Cet objectif implique notamment :

- ▶ **La finalisation du contournement déjà engagé de Tilloy-lès-Mofflaines** afin d'achever la connexion de la rocade sud avec la RD 939 ;
- ▶ **La réalisation de la desserte de l'extension de la ZI Est**, qui permettra le rabattement des flux de l'ensemble de ce parc économique majeur, y compris de sa partie existante, vers la rocade et l'autoroute A1 ;
- ▶ **Le développement des réflexions sur un contournement complet d'Arras à terme**, en s'appuyant sur des infrastructures existantes. Selon les hypothèses à étudier, ce contournement pourrait mobiliser des tronçons de l'A1, de l'A26, de la D950 et de la N25.
- ▶ **La poursuite de plusieurs politiques opérationnelles et stratégies déjà engagées :**
 - L'apaisement des circulations en milieu urbain et l'adaptation des espaces publics, dans une logique de « ville durable » et de « ville du quart d'heure ». Il s'agit de réduire la pression automobile au profit d'espaces publics accordant davantage de place aux piétons, au vélo, à la nature en ville, aux liaisons douces interquartiers ainsi qu'à des parcours attractifs dans les rues et centres-villes commerçants ;
 - La réflexion sur une logistique urbaine adaptée au territoire (démarche Interlude en cours), dans un contexte actuel où la proximité entre le milieu urbain et des équipements logistiques existants rend moins évidente la recherche de solutions économiquement soutenables pour la filière, tout en apportant des gains pour la qualité du cadre de vie et sur le plan écologique ;
 - Le développement concerté de l'offre de covoiturage entre les EPCI du SCoT et avec les partenaires afin d'organiser des points de rabattement adaptés aux usages des navetteurs et efficaces pour réduire les flux automobiles en amont de la CUA.

3.2.2 Développer des moyens de mobilités durables, adaptés à l'urbain et au rural, et favorisant l'accessibilité pour tous

Promouvoir les modes de transports collectifs et partagés en alternative à l'autosolisme ainsi que des nœuds de mobilités favorisant le changement de mode

- ▶ **Mettre en œuvre le pôle d'échanges multimodal d'Arras** (cf. 3.2.1 ci-avant).
- ▶ **Améliorer le rabattement et la multimodalité dans les autres gares du territoire.**

Le développement de l'offre de mobilité favorisera le rabattement vers les gares, notamment pour les déplacements quotidiens, en fonction du niveau de services TER et des besoins des usagers. Cette offre tiendra ainsi compte de la capacité différente des gares à jouer un rôle de nœud de mobilité ; cette capacité étant susceptible d'évoluer dans le temps.

 - Elle favorisera la complémentarité de services entre l'offre de train et de liaisons bus interurbaines et prendra en compte les opportunités de s'articuler avec une offre de covoiturage.
 - En cohérence avec les projets du SERM, elle prendra en compte les possibilités de la gare d'Achiet-le-Grand à jouer le rôle de nœud de mobilité irrigant le sud du territoire. Ce rôle s'organisera avec Bapaume pour mieux structurer l'offre de mobilité à l'échelle de la CCSA.
- ▶ **Dans la CUA, poursuivre l'amélioration de la performance du réseau de transport collectif (bus, navette, ...) mais aussi le rabattement en amont des flux automobiles par des parkings relais interconnectés à ce réseau.** Il s'agira aussi de :
 - Renforcer les liaisons intracommunautaires du réseau de transport urbain, notamment à l'échelle des bassins de vie et entre les communes rurales.
 - Veiller à une bonne accessibilité des grands pôles économiques depuis le cœur d'agglomération (des solutions sont déjà en place tel que Actibus, ...).
- ▶ **Renforcer une offre de mobilité alternative à l'autosolisme qui soit adaptée au contexte rural.**

Cet objectif à plusieurs cibles d'organisation territoriale des mobilités :

- **Favoriser la mobilité au sein des EPCI et des bassins de vie de proximité** facilitant l'accès aux pôles locaux de services et d'emplois. L'offre s'appuiera notamment sur les pôles urbains structurants de l'armature urbaine du SCoT.
- **Favoriser la mobilité entre les EPCI et vers le pôle d'Arras** en ayant pour objectif de promouvoir des services à la mobilité adaptés au contexte qui proposent des alternatives performantes aux pratiques d'autosolisme. Notamment, il s'agira de faciliter les mobilités vers le pôle d'Arras, entre les secteurs nord et sud de la CCCA mais aussi entre les secteurs est et ouest connectant la CCCA et la CCSA.
- **Prendre en compte dans l'offre de mobilité (dont covoiturage) les enjeux des flux de déplacements domicile-travail qui transitent par l'Arrageois** entre la Somme et le bassin minier notamment (CCCA), mais aussi vers Cambrai (CCSA).

Il implique pour cela de :

- **S'appuyer sur des combinaisons de solutions collectives ou partagées de mobilité** permettant un rabattement performant et un service adapté aux types de publics (actifs, scolaire, publics captifs – jeunes, personnes âgées, ...) : Transport A la Demande, lignes interurbaines, train, covoiturage, bus ou navette pour une desserte plus fine ou répondant à des besoins spécifiques, Taxi solidaire, etc.
 - **Soutenir le renforcement du niveau de desserte des gares par les lignes TER**, tout en les adaptant selon les gares de manière à permettre un rabattement performant et des temps de parcours attractifs. Cette approche est à développer en concertation avec les autorités compétentes de la mobilité.
 - **Favoriser les modes partagés de déplacements, par exemple de covoiturage**, en utilisant les potentiels des grands axes routiers (N25, Rd939, Rd917, ...), le maillage de départementale et de pôles urbains ou d'emplois pour identifier les localisations pertinentes...
- ▶ **Prendre en compte les besoins de renforcement ou d'adaptation de l'offre de transport scolaire, notamment dans la ruralité.**
 - ▶ **Prendre en compte les mobilités agricoles pour faciliter le fonctionnement des agricultures et la cohabitation avec les autres usages.**

Prendre en compte les besoins de publics spécifiques, pour des mobilités pour tous

Il s'agit notamment de prendre en compte les besoins de publics « captifs » (personnes âgées, jeunes et ménages en situation de précarité, ...) éloignés des réseaux de transports, ou encore de personnes en situation de handicap et de favoriser des solutions de mobilité : transport à la demande, accompagnement social de la mobilité, Taxi solidaire, ...

3.2.3 Promouvoir les modes actifs, la décarbonation et l'innovation dans les mobilités

La volonté est d'offrir durablement des espaces de vie attractifs, propices à la santé des habitants, et des solutions de mobilité quotidienne et touristique à empreinte environnementale réduite. Pour y parvenir, l'Arrageois se fixe plusieurs objectifs afin de promouvoir et d'accompagner les transitions vers les modes de déplacements actifs (à pied, à vélo) et décarbonés, adaptés au territoire et aux besoins de ses usagers :

- ▶ **Développer l'offre de liaisons et itinéraires doux, et inciter à la pratique des modes actifs (marche, vélo),** en particulier :
 - dans les centres-villes (des villes, bourgs et villages) et leurs rues ou cœurs marchands,
 - en accroche aux sites d'équipements ou d'emplois générant des flux importants ou constituant des points de vie animé locaux (de quartier, de la commune ou du bassin de vie),
 - en accroche aux nœuds de mobilité qui permettent un rabattement performant (gare, site de covoiturage, parkings relais interconnectés à des transports collectifs, ...).
 - pour favoriser des liaisons inter-quartiers.

Les Schémas Directeurs Cyclables au niveau des intercommunalités constituent des outils de premier plan à valoriser. Notamment, la CCSA ambitionne le développement d'environ 76 kms d'itinéraires doux et la CUA vise les

perspectives de 55 km de réseau structurant à réaliser et de maillage de continuités piétonnes et cyclables à l'échelle de l'agglomération, de ses différents bassins de vie et de quartiers. La CCCA travaille actuellement à la réalisation de son schéma cyclable.

- ▶ **Développer les liaisons douces pour les mobilités touristiques, tout en valorisant les potentiels d'itinéraires combinant déplacements utilitaires et usages de loisirs.**

La volonté, d'une part, est de poursuivre le développement de liaisons cyclables structurantes maillant le territoire en cohérence avec les territoires voisins pour renforcer l'inscription de l'Arrageois dans les circuits régionaux et nationaux (Via Francigena, véloroute 32, voies douces bordant le Canal Seine Nord Europe en projet, ...). D'autre part, il s'agit de rechercher la densification des itinéraires doux et bouclages de découverte au sein du SCoT avec des interconnexions aux grandes liaisons, lieux d'intérêts touristiques, nœuds de mobilité, centres urbains... Au sein de ce maillage, l'objectif est de favoriser les possibilités de voies cyclables attractives à la fois pour des déplacements utilitaires et de loisirs.

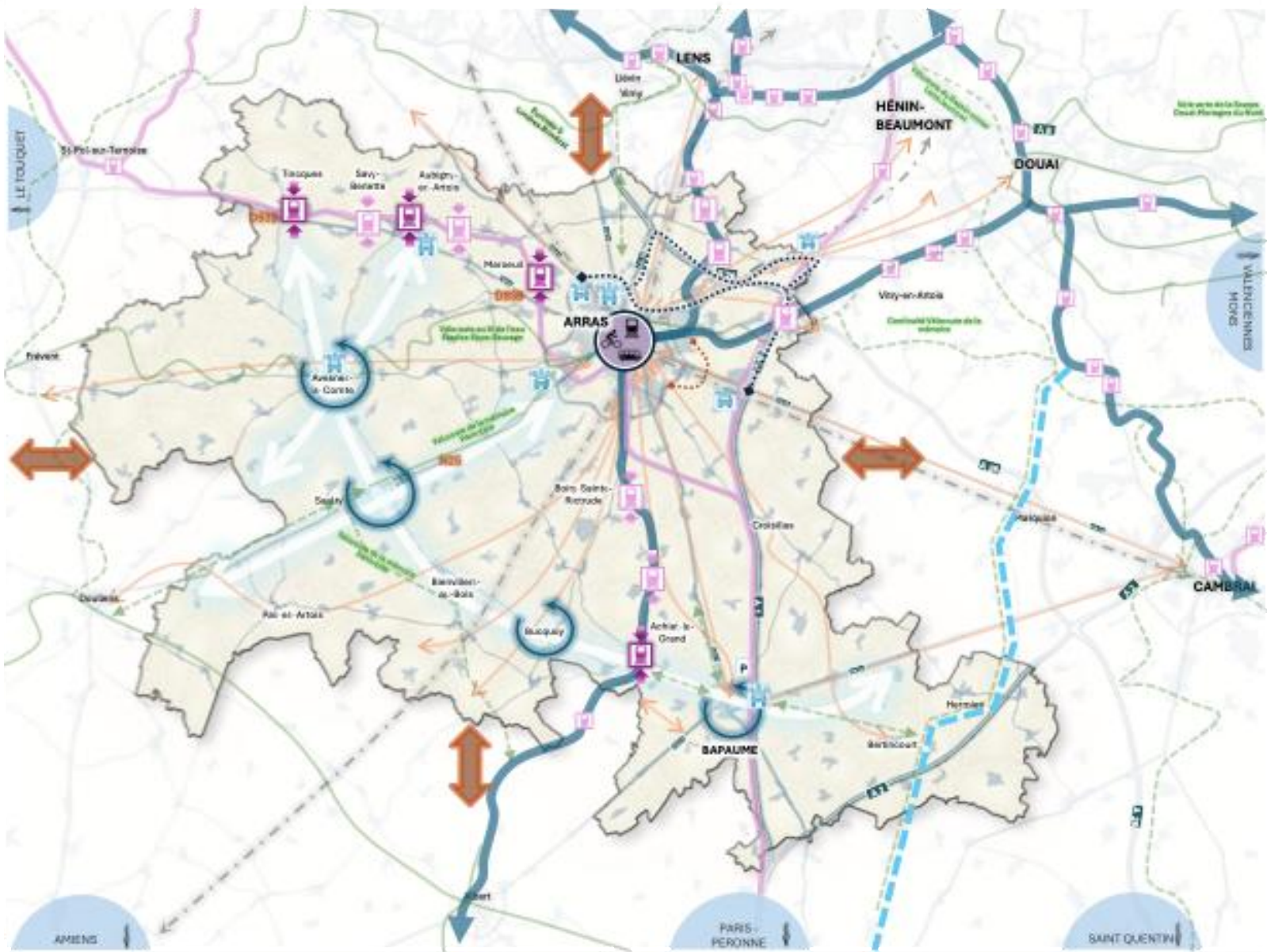
Plusieurs actions et projets structurants peuvent être cités, notamment :

- L'adaptation du tracé de la véloroute de la mémoire V32 dans le sud du SCoT pour desservir des lieux de mémoire (en cours de réalisation) ;
- Le développement d'une liaison interconnectant la CUA et le secteur de Vimy ;
- La poursuite de la mise en œuvre de la liaison cyclable entre Achiet-le-Grand et Bapaume qui favorisera les mobilités touristiques et utilitaires (gare d'Achiet-le-Grand) ;
- Le développement d'une liaison structurante entre Ervillers et Bapaume sur l'axe nord – sud (parallèle à la RD917) ainsi que le liaisonnement du réseau de voies douces du Sud Artois avec la voie verte liée au Canal Seine Nord Europe ;
- La poursuite de la voie verte entre l'Arbret (Bavincourt) et Doullens ;
- Le déploiement et la mise en valeur du réseau « points nœuds » du Département du Pas de Calais qui permet aux usagers des modes actifs de flécher et d'optimiser leurs itinéraires (balisages d'itinéraires, outil numérique...).

- **Accompagner le développement des modes actifs par une politique de sécurisation et de pacification des usages sur les axes routiers concernés et de stationnement sécurisé afin de faciliter les pratiques de déplacements du quotidien ou touristiques.**
- **Expérimenter l'offre de vélo en libre-service et soutenir les initiatives de location de vélos en longue durée.**
- **Favoriser le développement des modes doux en l'articulant avec une politique de qualification des espaces publics, de désimperméabilisation du milieu urbain et de développement de la nature en ville.**
- **Promouvoir l'électromobilité et le développement des unités de recharges électriques pour les voitures et les poids-lourds.** Il convient aussi de promouvoir les moyens de mobilités recourant à d'autres énergies alternatives et technologies réduisant les pollutions et gaz à effet de serre : transport collectif en bus hybride, fonctionnant au biogaz, navettes électriques, ...
- **Soutenir le développement des outils numériques au service de la mobilité :** information des usagers de transports collectifs (horaires, parcours, etc.), accès aux services de mobilités (covoiturage, autopartage, transport à la demande, ...), etc.

L'armature des mobilités de l'Arrageois

-  Maintenir durablement une desserte TGV de premier plan. Continuer de développer le Pôle d'Echanges Multimodal d'Arras (pôle majeur du SCoT), la performance du réseau de transport urbain et la stratégie de parkings relais interconnectés. Renforcer les liaisons du transport urbain à l'échelle de la CUA.
-  Voies ferrées
-  Consolider le niveau de desserte des gares et améliorer le rabattement vers les gares et leur multimodalité
-  Intégrer les projets du SERIM (améliorer la performance des lignes existantes)
-  Mise en œuvre du projet de CSNE
-  Organiser les mobilités en favorisant les interconnexions avec les territoires alentours
-  Développer les mobilités rurales privilégiant des modes de déplacement durables : nœuds et moyens de mobilités complémentaires à organiser (covoiturage, autopartage, TAD...), mobilités agricoles
-  Renforcer les liaisons : Arras – Cambrai, Lille – Arras – Amiens, Arras – Hénin-Beaumont, Arras – Béthune
-  Aires de covoiturage existantes
-  Lignes interurbaines régionales existantes
-  Contournement de Tilloy-lès-Mofflaines et desserte de la ZI EST
-  Hypothèse de contournement complet d'Arras s'appuyant sur les infrastructures existantes
-  Amélioration de la N25 et de la D939
-  Véloroutes, axes cyclables principaux
-  dont En projet



3.3. Consolider nos savoir-faire locaux et renforcer notre positionnement sur des activités à haute valeur ajoutée dans le cadre d'une stratégie ciblée en lien avec nos marqueurs de qualités territoriales

L'Arrageois a forgé de longue date une stratégie et un socle économique alliant l'urbain et le rural qui lui donnent des atouts forts pour répondre aux enjeux contemporains et futurs.

Ces atouts se traduisent dans un tissu productif local dynamique, pleinement inséré dans les écosystèmes d'entreprises de la Région et ancré à la fois dans les circuits économiques de grand rayonnement et dans des activités de proximité. Ils s'appuient aussi sur l'alliance de l'urbain et du rural, favorable à l'innovation, à des activités de valorisation de ressources locales et au développement de l'économie régénérative (alimentation, énergie, économie circulaire, ...) :

- Filières industrielles et agro-alimentaires, innovation-recherche, agriculture active sur des marchés de grande échelle, activités de pointes et à haute valeur ajoutée dans la santé, le luxe, etc.
- Économie circulaire, Economie Sociale et Solidaire, Énergie ;
- Artisanat et agriculture de proximité, alimentation locale, etc. ;

Le territoire est ainsi un contributeur direct aux capacités de production et d'innovation en écho à des enjeux nationaux et régionaux, avec des potentiels de développement et de résilience pour l'avenir.

Le projet vise à capitaliser sur ces positionnements, en phase avec les enjeux à venir, pour façonner un mode durable de développement économique avec trois lignes directrices indissociables :

- La création de valeur économique (haute valeur ajoutée, innovation, filières porteuses...) et de valeur sociale (création d'emplois, savoir-faire, économie sociale et solidaire, ...), pour un territoire durablement attractif.
- Le renforcement de la résilience face aux défis productifs (sécurisation et développement des productions primaires, alimentaires et industrielles, innovation...) et au défi climatique, qui rendent incontournables la conduite des transitions (énergie, santé, économie circulaire...) et la sobriété foncière.

- Le maintien durable de l'attractivité de la destination économique du territoire.

Le projet porte ainsi le choix d'une économie équilibrée, innovante et de proximité s'appuyant sur les spécificités propres à l'Arrageois. Il implique une stratégie et un parti d'aménagement ciblés pour articuler tout à la fois performance économique avec de l'innovation, création d'emplois, sobriété foncière et gestion environnementale.

3.3.1 Soutenir le développement des filières productives arrageoises et d'excellence et renforcer l'accueil d'entreprises à haute valeur ajoutée orientées vers les secteurs d'avenir et l'innovation

- **Soutenir le développement des filières emblématiques du territoire et d'excellence, en particulier de l'industrie** (agroalimentaire, mécanique de précision, ...), et veiller dans ce cadre à prendre en compte les besoins d'évolution des tissus économiques locaux des trois EPCI du SCoT.
- **Renforcer l'accueil d'entreprises à haute valeur ajoutée orientées vers les secteurs d'avenir et l'innovation** : agroalimentaire et bioéconomie, santé/pharmaceutique, économique numérique et innovation digitale (gestion et valorisation de données,...), luxe & artisanat d'excellence, ...

En particulier, la CUA détient un rôle stratégique pour développer de tels secteurs et pour favoriser, par effet d'entraînement, des dynamiques porteuses dans la CCCA et la CCSA consolidant des entreprises déjà présentes ou l'émergence de nouvelles dans ces secteurs d'activité (écosystème d'entreprises par exemple de l'agroalimentaire et de la bio économie).

- **Dans ces secteurs d'avenir, mettre l'accent sur le renforcement et la valorisation de l'économie circulaire et de l'économie verte.** Il s'agit de favoriser l'accélération des transitions écologiques dans l'économie qui soient aussi porteuses de développement de compétences et d'emplois dans les métiers de demain, notamment autour des filières de recyclage (y compris dans les secteurs de haute technologie- batterie électrique, ...), la bio économie, la santé-nutrition, l'énergie (Technocentre régional de méthanisation, ...), etc.
- **Soutenir les différentes formes entrepreneuriales et les nouveaux modes collaboratifs porteurs de créativité et de solidarité sociale.** Il s'agit de tenir

compte de la diversité et de l'évolution des formes d'activités, en lien les besoins du territoire : Économie Sociale et Solidaire, très petites entreprises et industries, PME-ETI, indépendants, ...

3.3.2 Valoriser les grands projets structurants dans le cadre d'une stratégie économique arrageoise différenciante et promouvant les complémentarités entre les territoires

Développer le pôle d'affaires à Arras, pour l'accueil d'activités tertiaires et comme levier d'attractivité et de visibilité territoriale supplémentaire sur les fonctions supérieures (innovation-recherche, etc.).

Le territoire est déjà reconnu sur le secteur d'activités tertiaires et d'innovation-recherche avec des fonctions particulièrement concentrées sur le pôle d'Arras (Adrianor, Pôle recherche et développement agronomique et agroalimentaire du Grand Arras, ...). Ces fonctions sont aussi développées au sein d'entreprises industrielles présentes dans l'urbain et dans la ruralité (agroalimentaire, santé, ...), ou encore par des équipements/services incluant de l'innovation-recherche spécifiques (université d'Artois, etc.).

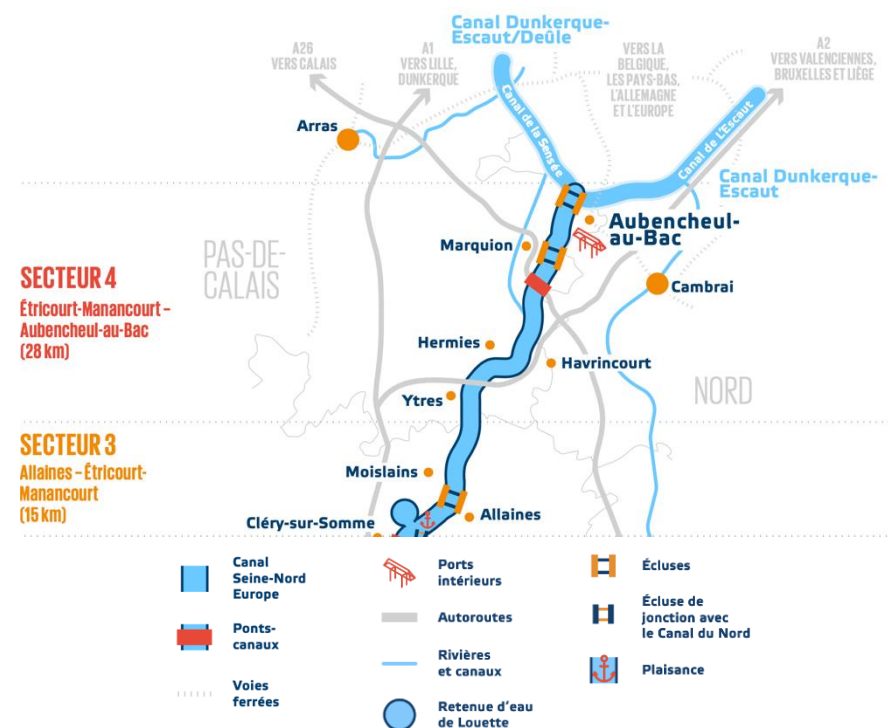
Le projet de développement du pôle d'affaires dans le secteur gare d'Arras constitue un atout pour l'accueil d'activités tertiaires, mais aussi consolide le territoire dans son positionnement sur les fonctions supérieures (innovation, recherche et développement, expérimentation, ...) avec une visibilité renforcée du pôle d'Arras.

L'objectif est en effet de favoriser l'accueil de telles fonctions dans le territoire car elles constituent un facteur clef pour les écosystèmes d'entreprises, d'autant plus dans un contexte où le tissu économique arrageois partage des complémentarités et des synergies avec ceux de territoires environnants qu'il s'agit de soutenir : bassin minier, territoire des Hauts de France portant la filière agroalimentaire, etc.

Valoriser les effets du Canal Seine Nord Europe selon une stratégie cohérente avec le positionnement économique de l'Arrageois et de complémentarité interterritoriale.

L'objectif est de contribuer à la concrétisation des effets économiques de cette infrastructure d'envergure nationale et européenne en optant pour une stratégie différenciante favorisant l'accueil d'activités de production et de services à valeur ajoutée qui ne nécessitent pas la proximité immédiate au canal. Cette stratégie contribue à la valorisation de complémentarités économiques avec les territoires voisins (écosystèmes d'entreprises), en particulier le territoire d'Osartis-Marquion portant des projets structurants en proximité immédiate du CSNE.

Projet du Canal Seine Nord Europe secteurs 3 et 4 (illustration)



Source : Société du Canal Seine Nord Europe

Valoriser les effets du Service Express Régional Métropolitain Hauts de France (SERM)

En améliorant fortement la performance des déplacements par le train selon un maillage irrigant la Région, le projet du SERM est un atout pour l'activité des entreprises (accessibilité, relations d'affaires...) et la mobilité des actifs. Cet atout est à valoriser comme levier pour consolider l'attractivité économique et donc les capacités de croissance d'entreprises et l'accueil de nouvelles.

En outre, l'Arrageois soutient l'objectif d'amélioration du niveau de desserte TER des gares du territoire du SCoT, au-delà de la gare d'Arras, afin d'accroître l'accessibilité des espaces ruraux, leur attractivité économique et de faciliter la mobilité des actifs (lignes de train vers St-Pol sur Ternoise, le bassin minier, Achiét le Grand, ... - cf. aussi volet mobilité du présent document).

Grands principes de desserte du projet du SERM Hauts-de-France (illustration)



Source : SERM Hauts-de-France

3.3.3 Soutenir et valoriser le développement de l'artisanat et du commerce de proximité

L'artisanat et le commerce de proximité sont des composantes de la vitalité économique et sociale locale, dans l'urbain et dans la ruralité. Ils sont au cœur de l'offre de services au cadre de vie des populations, tout comme ils participent aux dynamiques d'emplois ancrés dans le territoire, et à l'animation des centres urbains (commerce, artisanat urbain). Ces secteurs d'activités sont également acteurs dans les transitions écologiques et énergétiques de l'économie qu'il s'agit de soutenir, par exemple dans les domaines du bâtiment et de l'aménagement des espaces (écoconstruction, rénovation énergétique, domotique du bâtiment, recyclage de matériaux, travaux et gestion écologiques d'espaces verts, ...), mais aussi dans le commerce promouvant les produits locaux ou partenaires de circuits-courts.

La préservation et le développement du commerce de centre-ville (des villes, bourgs et villages) constituent une priorité de la politique commerciale portée par le SCoT. Le tissu artisanal doit lui aussi bénéficier d'une attention particulière en accompagnant les évolutions des types d'activités et son développement par des réponses foncières et immobilières (par changement d'usage de bâti existant, en création nouvelle, dans le cadre de location de locaux, ...) à proximité de leurs bassins de consommation ou de fonctionnement (proximité de sous-traitants, ...).

En matière d'offres foncières et immobilières, il s'agit de :

- **Favoriser les implantations de ces activités de proximité dans le tissu urbain mixte**, y compris l'artisanat lorsque l'espace urbanisé le permet et que l'activité est compatible en termes de nuisances vis-à-vis de l'habitat, de morphologie urbaine et de flux de circulation.
- **Soutenir l'irrigation économique de proximité**, en particulier dans le rural, en tenant compte des besoins d'évolution d'entreprises artisanales présentes, mais aussi en veillant à ce que l'offre proposée en parc d'activité soit adaptée à l'activité artisanale en termes de coûts et de fonctionnalités des espaces.

3.3.4 Développer les services aux entreprises

- **Favoriser l'accueil d'activités tertiaires** dans le tissu urbain mixte (dont le pôle d'affaires d'Arras) et dans des espaces d'activités adaptés pour les fonctions support à l'industrie, aux filières d'excellence et secteurs d'activités d'avenir (Recherche et Développement, innovation, expérimentation, ...)

- ▶ **Répondre à l'évolution des modes de travail et favoriser le foisonnement entrepreneurial** tout en intégrant les enjeux d'accompagnement des entreprises dans les ruptures technologiques des activités : espaces de coworking (dont notamment par la mutualisation de bureaux), tiers-lieu, FabLab (lieu de fabrication partagé en milieu urbain), pépinières d'entreprises...
- ▶ **Intégrer les enjeux de flexibilité et de diversité de l'offre immobilière tertiaire** afin de mieux accompagner la croissance des entreprises, ainsi que les nouveaux modes de fonctionnement notamment dans les activités d'innovation et du numérique (télétravail, besoins spécifiques des entreprises du digital, ...).

3.3.5 Renforcer le secteur économique des agricultures avec de l'innovation et par la durabilité

Préserver et valoriser les agricultures arrageoises impliquent de préserver l'espace agricole qu'elles utilisent. Le projet du SCoT s'y emploie avec ambition à travers ces orientations définies aux chapitres 1.3 et 1.4.

Au-delà, il s'agit de développer les leviers d'innovation et d'adaptation qui soutiennent le renforcement des activités primaires, de leur création de valeurs ajoutées économique et territoriale et la viabilité des exploitations. Cette orientation s'inscrit dans des enjeux plus larges de développement durable. Il s'agit, en effet, de renforcer la résilience climatique du territoire et de développer les conditions favorables à la pérennité des ressources agricoles et à la sécurisation de l'alimentation (sols, eau, systèmes agricoles, capacités de production, approvisionnements alimentaires en filières longues et en circuits courts...).

Dans cette perspective l'Arrageois se fixe les objectifs suivants :

- ▶ **Soutenir le développement de la filière agroalimentaire à travers les activités industrielles ainsi que le développement de l'agriculture nourricière de proximité en lien avec la transition alimentaire** (cf. § 1.3 du présent document).
- ▶ **Favoriser le développement des fonctions de Recherche-Développement et d'innovation dans le secteur agricole** (y compris dans le rural), afin de soutenir des systèmes économiques viables et de faciliter la diversification des débouchés à différentes échelles de marché, notamment sur des marchés locaux et nationaux moins exposés aux aléas internationaux.

- ▶ **Faciliter les projets des exploitations qui souhaitent se diversifier économiquement :**
 - Activité de transformation de productions agricoles (transformation, préparation, conditionnement, Stockage...), notamment dans le cadre des circuits alimentaires de proximité ;
 - Production énergétique, agrotourisme, activités de services culturels, pédagogiques, ...
- ▶ **Développer la résilience du territoire et des agricultures face aux enjeux climatiques et de maintien durable de ressources en bon état (ressources de l'eau et des sols)**
 - **Encourager et accompagner les démarches d'exploitations dans leur transition environnementale et climatique :** changement vers des pratiques agricoles plus favorables à la préservation des ressources (eau et sols), à la biodiversité et à la santé (pollutions, ...), ... ;
 - **Développer une culture patrimoniale de l'eau qui soit concertée et partagée entre les différents acteurs** (acteurs de l'eau, collectivités, agriculteurs, industriels, acteurs de l'aménagement, ...). L'objectif est d'améliorer la connaissance de la ressource en eau exploitée (ressource souterraine), tant en termes de qualité que de quantité disponible, de la partagée et de développer des actions permettant de mieux l'économiser, de réduire les vulnérabilités aux pollutions de surfaces et de concilier les différents usages : eau potable, industrie, agriculture.

Cette démarche s'inscrit dans une gestion au long cours de la ressource avec une approche pragmatique et évolutive afin de tenir compte de l'évolution, dans le temps, des effets du changements climatiques et de leur connaissance. Dans cet esprit, la CUA a engagé une étude qui permettra d'affiner les enjeux qualitatifs et quantitatifs de la ressource en eau souterraine et de ses usages (étude en cours).

 - **Renforcer la lutte contre les ruissellements** par la préservation de prairies stratégiques, l'identification d'axes de ruissellements et de mesures pour les atténuer ou neutraliser (plantations, fascines, espaces d'infiltration, etc.), ou encore par la restauration de cours d'eau et zones humides, ... Cette politique sera poursuivie également **de manière concertée et partagée entre les différents acteurs**. Elle contribuera à la réduction de risques d'inondation, mais aussi à la lutte contre l'érosion des sols et à la préservation de la ressource en eau (infiltration, recharge de nappes souterraines).

3.4. Optimiser et innover dans la capacité d'accueil économique pour une attractivité amplifiée et un aménagement qualitatif, sobre en foncier

Pour décliner sa stratégie économique (Cf. chapitre 3.3 du présent document), le SCoT entend optimiser et innover dans le développement du foncier et de l'immobilier pour les entreprises. La volonté est de proposer des espaces adaptés et attractifs pour les entreprises, mais en faisant évoluer le mode d'aménagement de manière à réduire de manière ambitieuse la consommation d'espace et à activer les transitions écologiques et énergétiques.

Ce choix se traduit à travers différents leviers d'actions et échelles de l'aménagement. Il tient compte des spécificités de l'espace urbain de la CUA et des territoires ruraux car leurs capacités d'optimisation ne sont pas équivalentes. En effet, dans la CUA, la taille et le nombre plus importants des espaces urbanisés et des zones d'activités procurent aux actions engagées un effet levier plus important que dans les intercommunalités rurales de la CCCA et de la CCSA, où ces espaces sont notablement plus restreints et répartis géographiquement :

- **A l'échelle de l'Arrageois**, l'armature de développement économique privilégie la concentration du développement principal du SCoT autour de pôles structurants ciblés et à proximité des ressources urbaines et moyens de mobilités durables les plus consistants du territoire (tout en tenant compte des projets reconnus en tant que PER). Cela permet de recentrer et limiter la consommation d'espace, tout en optimisant les flux de déplacements et les capacités de leur rabattement vers les mobilités durables (favorise la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre) ;
- **Par le levier de l'optimisation et la densification** d'espaces urbanisés existants, il s'agit de mobiliser des capacités d'accueil pour l'économie limitant les besoins de nouveaux espaces générateurs de consommation d'espace supplémentaire ;
- **A l'échelle de l'aménagement des espaces d'activité**, les objectifs sont d'optimiser l'usage du foncier disponible et la performance environnementale (dont l'économie de la ressource en eau) en utilisant les leviers de l'aménagement qualitatif et en s'appuyant sur les politiques opérationnelles des collectivités en relais de l'urbanisme.

3.4.1 Un mode d'aménagement qui valorise la stratégie économique de l'arrageois, la qualité des espaces et l'engagement dans les transitions écologiques et énergétiques

Valoriser les espaces urbanisés existants par la mobilisation prioritaire de leur capacité à accueillir de l'activité :

- ▶ **Prioriser les requalifications, reconfigurations et densifications des espaces de parcs d'activités vieillissant, friches et locaux vacants** afin de créer ou redonner une qualité attractive pour les entreprises et de rechercher les capacités plus significatives de gisements en locaux et fonciers à renouveler ;
- ▶ **Utiliser les potentiels de réaménagements ou de mutualisation du foncier d'activité existant**, notamment dans les grands parcs d'activités ou sur des franges à requalifier entre tissu urbain mixte et parc d'activité, afin d'y favoriser de nouvelles implantations ou capacités d'extension du bâti existant ;
- ▶ **Faciliter la mutualisation de locaux tertiaires et d'artisanat urbain** (de proximité) répondant à des besoins de modularités des espaces de travail et/ou de collaboration entre acteurs économiques ;
- ▶ **Utiliser les potentiels d'élévation du bâti existant pour l'accueil d'activités ou le développement d'entreprises**, tout en l'encadrant pour assurer son intégration urbaine et paysagère ;
- ▶ **En milieu urbain, favoriser la diversité des usages dans le bâtiment** (notamment l'usage tertiaire et d'artisanat adapté au milieu urbain), notamment dans le cadre d'opérations immobilières/constructions en rénovation ;
- ▶ **Prendre en compte l'intérêt du bâti temporaire/réversible sur le foncier d'entreprises existantes ou sur des terrains du milieu urbain qui s'y prêtent** (compatible avec les enjeux paysagers, de circulations, de nuisances des lieux) pour l'accueil d'entreprises, y compris dans une démarche promouvant des locaux innovants, à coûts maîtrisés.
- ▶ **Sécuriser la vocation économique du foncier dans les espaces dédiées aux activités économiques, afin de préserver la capacité d'accueil.**

- ▶ **Rester en veiller sur les friches et locaux vacants.**
- ▶ **Favoriser l'accueil d'activités tertiaires** dans le tissu urbain mixte (dont le pôle d'affaires d'Arras) et dans des espaces d'activités adaptés pour les fonctions support à l'industrie, aux filières d'excellence et secteurs d'activités d'avenir (Recherche et Développement, innovation, expérimentation, ...) ;
- ▶ **Répondre à l'évolution des modes de travail et favoriser le foisonnement entrepreneurial** tout en intégrant les enjeux d'accompagnement des entreprises dans les ruptures technologiques des activités : espaces de coworking (dont notamment par la mutualisation de bureaux), tiers-lieu, FabLab (lieu de fabrication partagé en milieu urbain), pépinières d'entreprises...

Armature économie de l'Arrageois : Organiser le ciblage et le recentrage des extensions urbaines pour articuler sobriété foncière, performance économique (et création d'emplois) et optimisation des déplacements

Dans un contexte de consommation d'espace restreint pour le futur, l'objectif est de recentrer les possibilités d'extensions urbaines à vocation économique sur des pôles ciblés aux rôles complémentaires permettant de rendre plus efficace la performance économique et les capacités de création d'emplois (en lien avec la stratégie). L'armature économique pour le développement privilégie ainsi des pôles et axes économiques déjà structurants de l'Arrageois, tout en veillant à prendre en compte les spécificités locales et à favoriser les localisations à proximité d'axes de mobilités et/ou services urbains structurants du territoire.

Il s'agit ainsi de structurer les extensions urbaines futures pour l'économie selon les objectifs suivants :

- ▶ **CUA, organiser la concentration du développement principal en s'appuyant sur les pôles de la ZI Est (secteur de Tilloy-lès-Mofflaines) et d'Artoipôle (secteur de Wancourt / Feuchy / Monchy-le-Preux).** Le développement de ces deux pôles déjà structurants au niveau de la CUA et du SCoT est stratégique. Il permet en effet de redéployer des capacités d'accueil économique (notamment industrielle et d'innovation) consolidant le réseau de parcs d'activité de la CUA à l'articulation des axes de la RD939 (route de l'agroalimentaire) et de l'autoroute A1 (axe majeur économique), le tout en proximité des ressources urbaines des espaces agglomérés de l'intercommunalité.

La CUA a vocation à accueillir autour de 50% du développement d'espaces d'activité en extension de l'ensemble de l'Arrageois (hors PER), en lien avec son rôle de bassin d'emplois et de moteur économique majeurs du SCoT.

- ▶ **CCSA, organiser la concentration du développement principal en s'appuyant sur le pôle de Bapaume.** Ce dernier constitue le 3^{ème} pôle d'emplois du territoire du SCoT (après Arras et Saint-Laurent Blangy) ainsi que le pôle urbain et de services (aux personnes et aux entreprises) structurant le sud Arrageois. Son développement contribue ainsi à l'équilibre territorial à deux niveaux :
 - Il consolide l'ancrage du tissu économique arrageois aux dynamiques s'appuyant sur l'A1, le CSNE ainsi que sur les axes économiques en liens avec Cambrai, Albert, Amiens et Péronne (maillage des routes de l'agroalimentaire, d'activités industrielles, ...).
 - Il soutient l'irrigation économique du sud Arrageois, y compris de secteurs voisins de la CCCA.
- ▶ **CCCA, organiser la concentration du développement principal en s'appuyant sur les pôles de Tincques, de Savy-Berlette/Aubigny-en-Artois, de Duisans et d'Avesnes-le-Comte.** Ces pôles déjà structurants au niveau de l'intercommunalité participent de l'axe économique portée par la RD 939 sur des fonctions notamment agroalimentaires, industrielles, artisanales et d'innovation.
- ▶ **Intégrer à la programmation économique les projets déjà reconnus comme PER par la Région Hauts-de-France (1), ainsi que ceux qui le seraient à l'avenir** (dans le cadre de la mise en œuvre du SRADDET et de la Loi Climat et Résilience).
- ▶ **Prendre aussi en compte les besoins en espace pour l'irrigation économique de proximité** (artisanat, ...) et pour répondre à des besoins d'évolution d'entreprises et de (re)qualification d'espaces d'activités.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT pourra préciser l'armature et la programmation foncière pour le développement économique.

(1) **Projets reconnus** en tant PER à la date de réalisation du présent document sont les suivants. Cette liste de ces projets PER est susceptible d'être complétée par de nouveaux projets dans le futur.

- ZI Est (48,5 ha, Tilloy-lès-Mofflaines)

- Projet Agroprod (10 ha, Beugny)

Cette liste pourra être complétée à l'issue des réponses de la Région Hauts de France sur les appels à projets engagés, notamment dans le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT.

Promouvoir la sobriété foncière et la transition environnementale dans l'aménagement et la reconfiguration des espaces d'activités

L'objectif est de concevoir l'aménagement ou la reconfiguration de parcs d'activités ou commerciaux de manière à optimiser l'usage de l'espace disponible et leur intégration environnementale. Cet objectif doit contribuer à la fois à la perspective de sobriété foncière, mais aussi à la valorisation d'espaces d'activités attractifs et mieux adaptés aux enjeux environnementaux et du changement climatique.

► Promouvoir un mode d'aménagement plus compact et adaptable dans le cadre de nouveaux projets ou de reconfigurations d'espaces existants afin d'accroître la capacité d'accueil d'activités et de réponse aux besoins nouveaux des entreprises.

Il s'agit d'optimiser l'usage de l'espace disponible en fonction des capacités locales et des besoins des entreprises pour leur fonctionnement, notamment :

- Organiser l'offre foncière au plus près des besoins des entreprises et de son développement balisé pour le futur, afin d'éviter la rétention foncière et d'assurer des espaces d'activités fonctionnels sur le long terme.
- Adapter l'implantation des bâtiments sur les parcelles pour faciliter une densification future.
- Favoriser la mutualisation d'espaces et de services entre entreprises (stationnement, stockage, ...) ;
- Favoriser les bâtiments innovants et modulables/évolutifs (divisions ou regroupements de locaux, bâtiments multi-usages, ...) ainsi que les bâtiments à étages quand l'activité et les enjeux paysagers le permettent (par exemple activité artisanale en rez-de-chaussée et bureau de l'activité à l'étage, ...) ;
- Adapter l'implantation des bâtiments sur les parcelles pour faciliter une densification future.

- Prendre en compte l'intérêt du bâti temporaire/réversible sur le foncier d'entreprises existantes ou espaces sous utilisés de parcs d'activités/commerciaux (compatible avec les enjeux paysagers, de circulations, de nuisances des lieux) pour le développement d'activités.

► Faire évoluer l'aménagement des espaces d'activités pour mieux répondre aux enjeux environnementaux et climatiques, tout en valorisant leur cadre et leurs usages :

- Favoriser la désimperméabilisation de parcs d'activité existant et limiter l'imperméabilisation des sols dans le cadre de projets nouveaux ;
- Optimiser la végétalisation et la présence de sols non imperméabilisés au sein des espaces d'activité dans une logique d'efficacité foncière et d'insertion environnementale et paysagère : gestion des eaux pluviales et lutte contre les ruissellements, traitement paysager des lisières du parc d'activité, « îlots de fraîcheur », etc. L'objectif est d'assurer l'insertion environnementale par la qualité de conception de l'aménagement paysager et végétal sans accroître le besoin d'espaces supplémentaires.
- Veiller à la bonne insertion paysagère des espaces d'activités au regard des enjeux paysagers locaux, en particulier dans les secteurs d'entrée de ville ou bordant des grands axes de communication.
- Prendre en compte les enjeux de mobilités durables de manière adaptée aux contextes locaux des parcs d'activités (covoiturage, mobilité douce, liaison avec un nœud de mobilité situé à proximité, ...).
- Favoriser le développement des énergies renouvelables et les modes constructifs bioclimatiques.

► Accompagner les entreprises vers de nouveaux modes d'implantations et configurations raisonnées permettant de maîtriser la capacité d'accueil au regard des besoins en eau et de la gestion des flux. Cet objectif vise plus spécifiquement les entreprises susceptibles de générer des besoins en eau et des flux de circulations importants.

3.4.2 Faciliter le parcours résidentiel des entreprises

- ▶ **Poursuivre la politique d'accompagnement du parcours résidentiel des entreprises, en tenant compte de la variété des besoins :** Services et offres immobilières adaptées à la naissance et au début de croissance (ateliers relais, pépinières, etc.), Produits immobiliers modulables et évolutifs, ...
